

Séance de la soirée 20 mai 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE SHELDRAKE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 20 mai 2009 à 19h
Salle communautaire
9, rue de l'Église
Rivière-au-Tonnerre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 MAI 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DU REQUÉRANT
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE..... 9
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 10
M. Guillaume Camiré
REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
AURORE PEROT 20
RENAUD TOUZEL 29
EMY BOND 51
REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 62
RENAUD TOUZEL 66

SÉANCE DU 20 MAI 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique portant sur le Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre par la Société d'énergie rivière Sheldrake.

10

Je suis François Lafond et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp.

15

Je serai secondé par le commissaire Donald Labrie.

Permettez-moi de vous faire la lecture du mandat reçu de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs:

20

"Monsieur Pierre Renaud, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Édifice Lomer-Gouin, 575 rue Saint-Amable, bureau 210, Québec, Québec.

25

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Sheldrake au site de la Courbe du Sault par la Société d'énergie rivière Sheldrake, société à être créée, qui regroupe la MRC de Minganie, les Innus de Mingan et le Groupe Axor inc., et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

30

"Le mandat du Bureau débutera le 19 mai 2009.

35

"Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet.

"Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

40

Et c'est signé Line Beauchamp.

Le président du BAPE nous a donc confié le présent mandat d'enquête et d'audience publique. Il faut rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est

pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer à la ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce dernier.

45

À cette fin, la Commission a, outre sa responsabilité d'enquêter, celle de faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet, et elle doit recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

50

Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable qui engage les ministères et organismes du gouvernement du Québec à déterminer les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action et une démarche d'analyse permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

55

Enfin, la présente Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue et moi-même, nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Cela signifie notamment que la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et qu'elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

60

65

À cet effet, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70

Il y a lieu de préciser que, parallèlement aux travaux de la Commission, le présent projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet en dernier lieu.

75

C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'enquête et d'audience publique qui effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Pour les personnes intéressées à obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière où une documentation pertinente est disponible.

80

Le mandat de la Commission d'enquête a débuté hier le 19 mai et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE sera remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 19 septembre prochain.

85

100 Permettez-moi de vous présenter un aperçu du déroulement de cette première soirée qui se déroulera selon nos règles de procédure. De façon à favoriser un débat éclairé, serein et respectueux, j'expliquerai les règles générales ainsi que la façon de procéder. Ensuite, je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, le requérant sera invité à exprimer les motifs de sa requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

105 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

100 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir et la Commission siègera au fur et à mesure de ses besoins. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet.

105 Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

110 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets. Elle ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience.

115 La Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent lors de cette deuxième partie. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot, qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires au plus tard le 13 juin 2009 à midi (12 h).

120 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois (3) options sont donc possibles; signalez-le à la coordonnatrice, madame Méthot, dans la mesure du possible deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique.

À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. Dans un tel cas, les questions

130 et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus
publics. Ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste
à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

135 De plus, tous les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la
Commission dans le contexte du mandat, peuvent être consultés dans les centres de
consultation, dans le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque centrale de
l'UQAM.

140 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront
disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une
semaine après la fin de la première partie d'audience publique.

145 Je vais maintenant expliquer comment nous allons procéder ce soir et lors des autres
séances de la première partie de l'audience publique. Voyons la disposition de la salle: Au
centre, face à vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des
personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, la
table de l'équipe de la Commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur, et
devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

150 L'inscription pour les questions, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se fait à l'arrière
auprès de la conseillère en communication, madame Julie Olivier. Le registre pour ce soir sera
ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle a
pour but de permettre à un plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous
êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le
projet.

155 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules
acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu,
mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des
représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette
question.

160 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je
dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une
autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le
165 commissaire, les porte-parole sont invités à répondre directement à ce dernier.

170 Les questions qui ne peuvent obtenir de réponses immédiates de la part du promoteur ou
des personnes-ressources, parce que nécessitant une recherche ou un développement, devront
être traitées avec diligence. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors des séances
ultérieures ou par écrit. Ces réponses feront partie du dossier et seront rendues publiques.

175 Si l'information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

180 Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

185 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision; à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

190 Il n'est pas nécessaire de déposer un document ou d'en demander le dépôt pour attirer notre attention sur le contenu que vous désirez mettre en lumière. Ainsi, vous pouvez seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission examinera son contenu comme elle le fait pour les documents déposés.

195 Une visite du site est prévue demain, le jeudi 21 mai, et trois (3) départs sont prévus: Huit heures (8 h), neuf heures trente (9 h 30) et onze heures (11 h). Le lieu de départ sera à quel endroit, monsieur Lastère, si jamais il y a visite demain?

200 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Il y aura visite parce qu'on a vérifié auprès de la société d'hélicoptères et puis on ne prévoit pas de problème. Et le départ se fait toujours du même endroit, c'est-à-dire à côté du cimetière de Sheldrake.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

210 Cette activité est sous la responsabilité de la Commission du BAPE et sera organisée avec la collaboration du promoteur. Afin de faciliter l'organisation de cette visite, nous vous demandons, pour ceux qui soient intéressés dans le public, à vous inscrire à l'arrière auprès de madame Julie Olivier, conseillère en communication, qui tiendra le registre lié à cette visite.

215 En fait, il y a deux (2) places de disponibles, là, pour accompagner la Commission. Donc
c'est deux (2) personnes du public qui désirent embarquer avec la Commission et avec, par la
suite, les analystes, donc un à chaque voyage. S'il y a plus que deux (2) personnes qui sont
intéressées à accompagner la Commission pour cette visite en hélicoptère et après ça une
marche à peu près de huit cents (800 m) à mille mètres (1000 m), une heure de temps, pour aller
visiter le site comme tel, bien, inscrivez-vous à l'arrière auprès de madame Julie Olivier.

220 Et évidemment, s'il y a plus que deux (2) personnes, bien, nous aviserons, là, à la
deuxième pause de quelle façon ce sera fait; soit que vous vous entendez entre vous pour
désigner ces deux (2) personnes-là, ou si vous n'arrivez pas à un consensus pour les désigner
s'il y avait cinq (5) personnes, eh bien possiblement qu'on fera un beau tirage au sort, et c'est
225 madame ici qui va piger les noms, c'est notre sténotypiste, ça fait qu'elle aussi, elle est neutre et
impartiale!

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné
une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin
230 d'évaluer la qualité de nos services. D'ailleurs, madame Olivier va passer un peu plus tard, à la
prochaine pause, va vous distribuer à chacun d'entre vous un questionnaire pour nous aider
finalement, là, à la fin de la soirée, pour nous aider à voir comment vous avez apprécié ou non le
travail que la Commission va avoir effectué ce soir.

235 Eh bien nous, ça nous aide, ça aide les gens chez nous, ça aide à être meilleur par la
suite; donc on vous demanderait s'il vous plaît, là, dans la mesure du possible, de bien nous
aider puis de remplir le questionnaire. Donc madame Olivier va s'occuper de vous le distribuer
un peu plus tard.

240 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête: À ma
gauche les analystes, monsieur Jean Roberge et monsieur Mathieu St-Onge; à l'arrière de la
salle, la conseillère en communication, madame Julie Olivier; et la coordonnatrice, madame
Marie-Josée Méthot. Nos travaux sont également soutenus par madame Angéla Perreault,
245 agente de secrétariat qui est absente.

L'organisation technique et la logistique des séances publiques sont sous la
responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Le responsable de la logistique est
monsieur Michel Filteau et il est accompagné de monsieur Michel Guimond, technicien du son.

250 Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie.

J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe; monsieur
Bertrand Lastère, on vous écoute.

255 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Bonsoir à tous. Donc ce soir, j'agis en tant que représentant de la Société d'énergie de la rivière Sheldrake qui comprend plusieurs partenaires.

260 Donc je voudrais vous présenter monsieur Yves Bernier qui est le représentant des Innus d'Ekuanitshit ou Innus de Mingan; monsieur Jeannot Boudreau qui est bien sûr le maire de Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake, mais qui est aussi le représentant ce soir de la MRC de Minganie; et à ma gauche, donc Guillaume Camiré qui est notre chargé de projet et qui va faire la présentation.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir messieurs.

270 Et maintenant, je vais aller voir du côté des personnes-ressources et je vais commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je vous laisse la parole madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

275

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonsoir à tous.

280 Mon nom est Mireille Paul. Comme monsieur le Président l'a dit, je travaille au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce soir, j'agis comme porte-parole pour le ministère. Je suis accompagnée dans ma tâche par madame Mélissa Gagnon qui travaille comme moi à la Direction des évaluations environnementales.

285

Et dans la salle ce soir, il y a monsieur Michel Levasseur, également du ministère, qui travaille à la Direction régionale de Sept-Îles et qui est disponible pour répondre à des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

290

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

295 Moi, c'est Stéphane Guérin, je suis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au bureau de Sept-Îles. Je suis le représentant pour Faune, Forêt et Territoire.

PAR M. DENIS CAREAU:

300 Denis Careau, ministère des Ressources naturelles, secteur Énergie du bureau de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Parfait, merci.

Au niveau de la MRC de Minganie.

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

310 Bonjour. Je m'appelle Josianne Tremblay, je suis aménagiste pour la MRC de Minganie.

PAR LE PRÉSIDENT:

315 Au niveau de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, je pense qu'il y a quelqu'un qui vous accompagne?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

320 Excusez-moi, l'inspecteur, l'officier municipal pour la municipalité de Rivière-au-Tonnerre qui est Jean-Sébastien Marcotte.

PAR LE PRÉSIDENT:

325 Bonsoir.

Et Pêches et Océans Canada.

PAR M. MICHEL LAUZON:

330 Bonsoir. Michel Lauzon, je suis analyste pour la protection de l'habitat du poisson à Pêches et Océans Canada. On est à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli.

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Merci monsieur Lauzon.

Et il y a également d'autres expertises qui pourraient être faites sur demande, soit avec Environnement Canada, Hydro-Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère des Transports et Transports Canada.

340 Donc, si on des questions pour ces différents ministères, ce sont des questions qui vont
être envoyées par écrit. Mais comme je l'ai mentionné tantôt, toutes ces questions vont être
mises et rendues publiques soit sur le site Internet et encore dans les centres de consultation.
Les réponses qu'on va recevoir suivent le même cheminement.

345

**PRÉSENTATION DU REQUÉRANT
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE**

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Une seule requête a été adressée à la ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs et elle provient du promoteur. À la demande de ce dernier, je vais
en faire la lecture.

355

 "Madame la ministre, relativement au projet susmentionné, la présente a pour objet de
vous demander de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il
tienne une audience publique au terme de la période d'information et de consultation publiques
actuellement en cours pour le projet hydroélectrique de vingt-cinq mégawatts (25 MW) sur la
360 rivière Sheldrake.

 "Ce projet est actuellement développé par la Société d'énergie rivière Sheldrake, société
à être créée, qui regroupe en partenariat la MRC de Minganie, les Innus d'Ekuanitshit et le
Groupe Axor inc.

365

 "La Société d'énergie rivière Sheldrake est confiante de voir ce projet remplir les trois (3)
conditions essentielles à sa réalisation, soit être rentable, être acceptable du point de vue
environnemental et être accueilli favorablement par les communautés locales. À cet égard, la
Société d'énergie rivière Sheldrake souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation,
370 le climat de transparence et de coopération créé avec la population régionale depuis le début du
projet.

 "Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux."

375

 Et c'est signé monsieur Bertrand Lastère, vice-président, division Énergie, Groupe Axor
inc.

 Je crois, monsieur Lastère, que vous vouliez ajouter quelque chose à votre requête.

380 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui. Donc nous avons fait cette requête parce que c'était déjà, dès notre entente de partenariat avec la MRC et les Innus d'Ekuanitshit, un aspect important de mener ce projet en audience publique de telle manière que justement toute question puisse être posée sur le projet, et que toutes les informations nécessaires soient données, et que ça ne se fasse pas sans court-circuiter ce processus.

385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

390 Merci monsieur Lastère.

395 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE**

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je vais vous inviter à présenter votre projet, donc une présentation qui devrait durer environ une quinzaine de minutes, c'est ça?

400 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Vingt (20) minutes peut-être.

405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vingt (20) minutes, d'accord. Prenons vingt (20) minutes et de toute façon nous sommes pas pressés ce soir, vingt (20) minutes ça nous dérange pas.

410 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Donc monsieur le Président, je laisse la parole à Guillaume Camiré qui va faire la présentation du projet.

415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, on vous écoute monsieur Camiré.

420 **PAR M. GUILLAUME CAMIRÉ:**

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Veuillez vous identifier s'il vous plaît pour la sténotypiste.

PAR M. GUILLAUME CAMIRÉ:

430 Oui rebonsoir. Je me présente, Guillaume Camiré, je travaille comme ingénieur pour le Groupe Axor et je représente la Société d'énergie rivière Sheldrake ce soir pour vous présenter le projet.

435 Ce que je vous suggère en fait ce soir, c'est un survol en à peu près une vingtaine de minutes pour vous présenter le projet, surtout sur deux (2) points de vue. En fait donc, les aménagements d'un point de vue technique, un survol, pour que vous compreniez bien l'étendue du projet, mais aussi en mettant l'importance sur les impacts au niveau environnemental. Donc un court survol du projet aménagement mais surtout au niveau environnemental.

440 Donc je vais vous faire la présentation rapide et le contexte, donc pourquoi le projet, l'historique, l'échéancier, puis présenter les partenaires à nouveau. Ensuite, je vais vous présenter le projet, donc où il se situe; j'ai quelques photos pour que vous compreniez bien.

445 Ensuite, je vais parler du projet en chiffres, donc la puissance, les retombées, etc. Puis donc, je mènerai un peu plus sur le cheval de bataille au niveau des répercussions environnementales. Donc si vous avez des interrogations par la suite, ce sera le temps. Puis je terminerai en parlant des coûts du projet, le suivi environnemental qui est prévu pour le projet de la Courbe du Sault, puis finalement un court bilan, là, sur la présentation.

450 Donc le contexte! Si vous vous posez la question pourquoi le projet de la rivière Sheldrake, voici les raisons principales: donc le but du projet, c'est de produire une énergie propre, une énergie renouvelable dont le Québec peut être fier, dont la Côte-Nord peut être fière.

C'est de développer un projet bien sûr avec un minimum d'impact environnemental.

455 Puis aussi, la raison d'être de tout projet de ce type, c'est de fournir des revenus pour l'ensemble des partenaires, donc ça prend un projet rentable pour le réaliser, mais le but c'est de développer de l'énergie propre pour le Québec.

460 Donc ce développement est possible grâce à la nouvelle stratégie énergétique qui est sortie en 2006 par le gouvernement du Québec. Donc ça prend des projets qui sont appuyés par le milieu, des projets qui génèrent des bénéfices pour la région réceptrice. Il y a eu des projets qui sont sous le contrôle de la communauté, puis c'est le cas pour le projet de la Courbe du Sault, donc il s'inscrit dans cette nouvelle tendance de la politique énergétique.

465 Donc l'historique! J'irai pas à travers toutes les étapes, le processus a été plutôt long. Je vous dirai seulement que le Groupe Axor et les partenaires sont sur la rivière depuis au moins 1998, donc ça fait plus de dix (10) ans en fait qu'on survole le projet.

470 Le gros du projet a débuté, bon, il s'est continué à partir de 2007, donc on a commencé les processus au niveau du MDDEP pour remettre les avis de projet, puis vraiment mettre en branle la machine qui permet de développer le projet de la Courbe du Sault.

475 Puis bon, ce que vous voyez en blanc ici, c'est ce qui reste à venir, donc on est prêt à débiter la construction dès janvier 2010 si le processus se poursuit comme il est engendré.

480 Les partenaires pour le projet de la Courbe du Sault! Donc la Société d'énergie rivière Sheldrake regroupe quatre (4) partenaires: on parle de la MRC de Minganie; la municipalité de Rivière-au-Tonnerre; les Innus de Mingan; et le Groupe Axor qui forment le partenariat pour développer le projet.

485 Donc le projet le voici, parlons-en, sa localisation! Donc la Courbe du Sault, on est ici, puis ce que vous voyez en bleu ici, c'est la rivière Sheldrake. Donc vous avez la 138, par ici on s'en va vers Sept-Îles, donc on est environ à six kilomètres (6 km) de l'embouchure. Ici, vous avez le lac Banane puis le lac Touzel.

490 Donc la Courbe du Sault qui est une succession de trois (3) chutes, la voici, si vous étiez en hélicoptère, c'est ce que vous y verriez. Donc la Courbe du Sault, en fait, est une succession de trois (3) chutes sur environ huit cents mètres (800 m) qui font un dénivelé de soixante-sept mètres (67 m).

495 Donc vous avez la première chute à ce niveau-ci, la deuxième chute qui est la chute la plus impressionnante disons, et puis la troisième chute ici au haut. Donc c'est un milieu plutôt forestier; si c'est pas de la forêt c'est de la tourbe ou du roc.

500 Donc en quelques photos! Ici, on est dans la section amont des chutes, donc c'est une zone qui est parsemée de hauts-fonds. Donc c'est une zone, comme vous le savez, qui est présentement difficilement navigable.

505 Si on s'en va, bon ici, on a une vue en hélicoptère de la chute numéro 2, qui est la chute probablement la plus impressionnante. Ce que vous voyez ici en fait, le roc que vous voyez, c'est du roc qui est lavé à la crue, donc c'est pour ça qu'on n'y voit pas d'arbres. Donc celle-ci est la deuxième chute, là, d'une succession de trois (3) chutes.

510 Puis si vous étiez en fait à cet endroit-ci puis vous regardiez vers l'aval, donc vers l'embouchure de la rivière, ce que vous y verriez c'est ceci, donc comme je vous disais, un milieu relativement forestier.

510 La zone vers laquelle l'eau est restituée se situe environ ici, donc à l'aval de cette zone-ci ici, le projet a plus aucune influence. Donc le tronçon qu'on dit court-circuité, qui est la zone à partir d'où l'eau est captée jusqu'à la zone, jusqu'où elle est rejetée à la rivière, qui fait huit cents mètres (800 m), se termine juste ici à l'aval.

515 Si on parle du projet en chiffres! Donc la Courbe du Sault qu'est-ce que c'est, c'est vingt-cinq mégawatts (25 MW), soixante-sept mètres (67 m) de chute. Le débit d'équipement qui sera installé, c'est pour turbiner quatre-deux mètres cubes-seconde (42 m³/s) au maximum.

On parle d'une énergie produite moyenne de quatre-vingt-six gigawattheures (86 GWh) par an. Qu'est-ce que c'est quatre-vingt-six gigawattheures (86 GWh) par an, c'est trois mille deux cents (3200) ménages québécois alimentés annuellement.

520 C'est un projet de soixante-quatorze millions (74 M\$) dont les retombées régionales sont estimées jusqu'à quarante-sept millions de dollars (47 M\$).

525 On parle aussi d'un développement, bon, de sept point cinq kilomètres (7,5 km) de nouvelle route qui va permettre d'avoir un accès permanent à la rivière.

Et puis aussi six point neuf kilomètres (6,9 km) de ligne électrique en bordure des chemins qui mèneraient jusqu'à la 138 pour se connecter au réseau d'Hydro-Québec.

530 Donc le projet le voici, voici les aménagements! Donc si on commence en haut en fait avec le déversoir, le déversoir c'est un seuil déversant, en fait, qui permet de retenir l'eau à la cote soixante-neuf mètres (69 m). La cote soixante-neuf mètres (69 m) n'est pas une cote artificielle où l'eau se rend pas, c'est une cote qui est atteinte par la crue.

535 Donc l'eau est retenue ici en amont, ensuite transite via les ouvrages d'aménées, donc via un canal d'aménée jusqu'à la prise d'eau où l'eau est réellement captée, puis à partir de cette prise d'eau, via les conduites forcées, l'eau descend jusqu'à la centrale. Donc du parcours du déversoir jusqu'au canal de restitution ici à la centrale, l'eau fait un dénivelé de soixante-sept mètres (67 m), ce qui permet d'avoir la puissance, là, du fameux vingt-cinq mégawatts (25 MW).

540 Donc ici à la centrale, on y trouve les deux (2) turbines, là où l'eau est turbinée et permet de produire l'électricité. Puis ensuite, on a un court canal de restitution d'environ soixante-quinze mètres (75 m) qui permet de restituer l'eau, tout juste en amont ici, d'une fosse qui termine, en fait, le bief court-circuité donc.

545 Si on parle des trois (3) biefs dans la rivière! On a le bief amont qui se situe tout juste en amont du déversoir. Vous avez le bief court-circuité qui fait environ huit cents mètres (800 m), donc ce bief est le seul endroit dans la rivière où le débit est transformé. À l'amont du déversoir, le débit naturel de la rivière va continuer de coexister. Le débit qui sera modifié est dans le tronçon court-circuité ici, parce que l'eau va transiter en partie via la centrale. Et puis bien sûr,

550 l'eau qui est restituée ici, donc pour le reste de la rivière en aval, il y a aucune modification au débit de la rivière.

Ensuite si on parle des répercussions environnementales! Donc les impacts, les voici!
D'abord le maintien des hautes eaux dans le bief amont; il y a bien sûr le tronçon à débit réduit; il
555 y a aussi la route d'accès qui amène des impacts environnementaux; et puis ensuite, on parlera rapidement des retombées économiques du projet.

Donc au niveau du rehaussement du bief amont! Bien, on annonce un bilan positif. En fait, ce que la cote d'exploitation de soixante-neuf mètres (69 m) à l'amont, ce que la cote de
560 retenue pour l'eau va permettre de faire, c'est d'augmenter l'habitat pour l'omble de fontaine. Parce que bien sûr, de garder l'eau à cette cote-là d'exploitation à l'amont, ça permet d'agrandir la superficie de l'eau, donc c'est plus d'eau pour le poisson.

Donc on parle d'un gain d'habitat au niveau non seulement de la fraie, mais aussi de
565 l'élevage et du repos, des zones de repos. Et puis aussi on parle de la création d'un plan d'eau favorable à la navigation.

Donc c'est un trois point cinq kilomètres (3,5 km) à partir du barrage qui va être facilement
570 navigable puisqu'il y aura plus ces hauts-fonds, là, qui brisent les hélices quand on s'y promène.

Au niveau du tronçon à débit réduit, on annonce un bilan positif aussi. Pourquoi, parce qu'il y a un gain de superficie mouillée qui va être due à l'aménagement de seuils. Donc à des
575 endroits stratégiques dans le bief intermédiaire, on va installer des seuils qui vont permettre de garder une certaine superficie mouillée qui est positive pour le poisson.

Aussi bien sûr, le maintien d'un débit réservé qui va assurer la libre circulation du poisson dans ce tronçon. Et puis aussi le maintien d'un débit esthétique durant la période touristique, donc du 15 juin au 15 septembre.

580 Donc durant cette période-là, il y a le maintien d'un débit esthétique qui va permettre de garder un certain attrait à la chute qui va être maintenu. Puis en fait ce débit-là va permettre d'avoir visuellement un meilleur attrait que ce qu'on a durant l'été en fait, parce que dans l'été, à l'étiage particulièrement, il y a pas beaucoup d'eau dans la chute, puis visuellement on peut pas en profiter. Donc le maintien de ce débit esthétique là, avec l'aménagement des seuils, va
585 permettre de mieux apprécier la chute.

Au niveau du bief aval, on annonce encore une fois un bilan positif. Il y aura maintien des habitats existants puisque le projet a pas de répercussion, en fait, en aval du canal de restitution. Puis on parle de la création d'un milieu favorable au repos des salmonidés via l'aménagement de
590 ce canal-là.

600 Ce qu'on dit en fait, c'est que le canal à l'endroit où il va être aménagé, il est tout juste à l'amont d'une des fosses, donc juste en arrière d'une des fosses, et puis le poisson peut se rendre jusqu'à cette fosse, mais il peut aussi continuer dans le canal qui va être à certains moments de l'année une période très propice pour lui pour une zone de repos. Donc c'est un canal qui fait environ dix mètres (10 m) de large par soixante-quinze mètres (75 m) de long, donc ce sera en sorte une continuité de la fosse qui permettra au poisson d'avoir une zone de repos intéressante.

605 Donc pour mieux vous représenter, en fait, cette fameuse fosse puis ce canal, comme je vous dis, à l'aval, donc la fosse numéro 2 comme on l'appelle se trouve ici, la centrale est ici. Donc le canal de restitution qui permet de ramener l'eau à la rivière est tout juste ici. Donc ce canal va être en fait un peu la continuité de la fosse 2 puis il permettra aux salmonidés d'avoir une zone de repos intéressante.

610 Au niveau de la route d'accès, bon, le principal impact environnemental qui est un peu un impact inévitable au niveau de la route d'accès, c'est la perte de tourbière. Donc la route pour se rendre à partir de la 138 jusqu'au site doit, d'une façon inévitable, passer à travers cette tourbière. On parle de trois point trois hectares (3,3 ha) de tourbière qui seront touchés.

615 Toutefois, comme vous le savez, cette route offre un potentiel très très intéressant du fait de l'accès à la Courbe du Sault qui est présentement inaccessible, si ce n'est que par VTT lorsque les conditions le permettent.

620 On parle aussi de la création d'un sentier écotouristique avec des belvédères et vue sur la chute. Donc à partir de ce sentier-là, une fois que l'accès est permis à la Courbe du Sault, tout est permis au niveau récréotouristique.

625 On parle aussi d'une mise en valeur de la grande tourbière sur le plan éducatif, donc faire connaître cette grande tourbière, donner de l'information même aux locaux qui connaissent pas toute l'information au niveau de la tourbière.

630 Et puis, un point très intéressant qu'on veut souligner ici, c'est, malgré en fait cette perte de trois point trois hectares (3,3 ha) de la tourbière, ce qui est intéressant, c'est que via l'aménagement d'un chemin, on concentre, en fait, la circulation via ce chemin-là. Ce qui veut dire qu'il y aura plus une circulation aléatoire des VTT qui présentement cause des grands dommages à la tourbière.

635 Au niveau des retombées économiques! Bon, comme je vous l'ai dit, c'est un projet de soixante-quatorze millions de dollars (74 M\$). On estime les retombées régionales à environ quarante-sept millions de dollars (47 M\$).

La période des travaux est actuellement prévue pour vingt-quatre (24) mois, donc deux (2) ans.

635 On parle d'une présence moyenne de trente (30) ouvriers sur le chantier avec un pic
jusqu'à quatre-vingts (80) employés. Et puis, il y aura deux (2) emplois permanents de
disponibles pour la centrale de la Courbe du Sault, des opérateurs qui seront choisis bien sûr à
Rivière-au-Tonnerre et à Sheldrake. Donc il y aura, comme dans tout projet de ce type, priorité à
640 la main-d'œuvre locale et régionale qui sont déjà d'ailleurs avantagées de par leur proximité au
projet, puis bien sûr aussi priorité aux entreprises locales et régionales.

Au niveau des retombées économiques! Bon, on est en attente du programme d'achat
d'électricité, donc il y a pas de partenariat comme tel qui existe entre les différents partenaires
présentement. La MRC de Minganie et la municipalité de Rivière-au-Tonnerre et les Innus
645 pourront, en fonction de ce fameux tarif d'électricité qui devrait sortir sous peu, choisir d'investir
dans le projet ou de choisir l'option redevances.

Donc au niveau de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, en fait, la municipalité va
retirer ses redevances du fait de son appartenance à la MRC de Minganie qui est dans le
650 partenariat.

Les chiffres assurés, connus, que je peux vous dire aujourd'hui, bien, on parle des droits
d'entrée dans le projet. Donc la municipalité, à la mise en route du projet, va toucher directement
deux cent soixante mille dollars (260 000 \$), puis les Innus en tireront cent quarante mille
655 (140 000 \$). Donc il y aura en plus les redevances annuelles à ces chiffres.

Si on regarde le projet rapidement au niveau des coûts, donc je vous ai dit soixante-
quatorze millions de dollars (74 M\$). Une grande partie de ce coût-là, soixante millions (60 M\$)
est au niveau de la construction. Donc tout de suite un trente-quatre millions (34 M\$) au niveau
660 des coûts civils; les équipements de production, donc on parle des turbines, etc., quatorze
millions (14 M\$); la sous-station, six millions (6 M\$). Donc vous voyez que le gros du montant est
au niveau de la construction.

L'acquisition des droits et propriétés, donc les droits fonciers, on a six cent mille dollars
665 (600 000 \$). Puis bon, les droits d'entrée à la municipalité, les Innus, qui totalisaient un quatre
cent mille (400 000 \$), on y ajoute un deux cent mille dollars (200 000 \$) qui sera pour les
aménagements touristiques. Donc tout le sentier récréotouristique se verra attribuer un budget
de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour être réalisé.

670 Puis ensuite, bon, il y a les autres coûts dont l'intérêt, là, le financement pendant la
construction qui totalise un douze point six millions (12,6 M\$) ici.

Donc le suivi environnemental qui est annoncé pour la Courbe du Sault touche trois (3)
grands volets. On parle d'abord de la faune aquatique, donc au niveau de l'efficacité du canal de
675 dévalaison, la libre circulation du poisson, la qualité de l'eau, puis l'évolution des populations
piscicoles. Donc c'est un suivi qui va se faire d'une façon fréquente, sur une durée qui sera
déterminée avec les différents ministères.

680 Il y aura aussi, bien sûr, un suivi au niveau des milieux humides, donc il y aura
reconstitution naturelle des milieux humides qui vont être touchés par le projet sur une durée
d'environ dix (10) ans. Donc il y aura un suivi avec des experts en environnement pour s'assurer
de cette reconstitution-là de la tourbière.

685 Et puis également, il y aura bien sûr un suivi au niveau des retombées économiques,
donc pour s'assurer qu'il y a maximisation au niveau régional pour ces retombées-là.

Donc si on fait le bilan du projet, en fait, on parle globalement d'une bonification du milieu
environnemental. C'est un projet sous le contrôle des communautés locales avec des retombées
économiques maximales très intéressantes.

690 Et puis on parle aussi d'un développement récréotouristique très très très important dont
Sheldrake et Rivière-au-Tonnerre pourront être fières, et pourront aussi en faire une utilisation
pour le futur qui promet un bel avenir.

Voilà, merci.

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Camiré.

700

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et c'est le temps, le registre
est ouvert maintenant, c'est le temps de vous inscrire pour ceux et celles qui aimeraient venir
poser des questions, c'est le temps de vous inscrire auprès de madame Olivier.

705

Et pour ceux qui seraient intéressés à accompagner la Commission en hélicoptère pour la
visite de terrain, veuillez vous inscrire auprès de madame Marie-Josée Méthot.

Donc une petite pause de quinze (15) minutes et on vous revient par la suite, merci.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

710

Monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT:

715

Oui, monsieur Lastère.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

720

... est-ce que je peux prendre la parole? Je voulais vous parler de l'hélicoptère.

725 Étant donné que, vous savez on avait plusieurs solutions. Comme la Commission a accepté de marcher, de se déplacer à pied, donc je voulais changer les heures parce que ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire un survol du projet, une dépose, on va revenir chercher un autre groupe, ce groupe-là va faire le support, une dépose, et pendant ce temps-là, l'autre groupe va descendre et sera récupéré ultérieurement.

 Donc les heures, ce serait plutôt huit heures (8 h) le premier départ, huit heures quarante-cinq (8 h 45) pour le deuxième départ; et neuf heures trente (9 h 30), OK.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Donc pour les deux (2) personnes qu'on aimerait qui nous accompagnent, il y en a une qui va partir, qui accompagnerait les deux (2) commissaires, c'est-à-dire mon collègue, monsieur Labrie, et moi-même à compter de huit heures (8 h), et le deuxième partirait à...

735 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

 Huit heures quarante-cinq (8 h 45).

740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 ... huit heures quarante-cinq (8 h 45) avec les deux (2) analystes, c'est-à-dire monsieur St-Onge et avec monsieur Roberge.

745 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

 Et le troisième à neuf heures trente (9 h 30).

750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Neuf heures trente (9 h 30), et je pense qu'il y a des gens, là, du ministère de l'Environnement et en fait, Pêches et Océans Canada et quelqu'un aussi du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

755 Donc il y aurait ces représentants-là, donc trois (3) représentants des ministères plus quelqu'un qui va les accompagner.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

760 Oui. En faisant comme ça donc, demain ils annoncent éventuellement de la pluie donc, mais en faisant comme ça, ça permettrait même éventuellement de faire une quatrième rotation, parce que nous, on souhaite vraiment que justement les intervenants puissent voir le site, ou revoir le site qui permet de bien en discuter. Donc il y a vraiment la possibilité si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

765

Bon, à ce moment-là s'il y a une quatrième rotation, on pourrait avoir peut-être un (1) ou deux (2) représentants, là, de la population de plus à ce moment-là.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

770

OK. Je sais qu'il y a peut-être l'inspecteur de la MRC municipalité qui souhaitait venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Mais disons que je vais quand même laisser la préférence aux participants dans la salle.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

780

Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

785

En tout cas, mais pour dans la salle, je vas dire, écoutez, c'est important pour les membres de la Commission qu'il y ait quelqu'un qui nous accompagne, parce que c'est une visite publique. Donc ça nous prend quelqu'un avec nous. Ça fait qu'on souhaite énormément qu'il y ait au moins deux (2) personnes qui décident d'accompagner la Commission.

790

Parce que s'il y a personne qui nous accompagne, nous on reste ici! Et donc comme je voudrais bien aller visiter le site, je fais un message subliminal en même temps, donc vous pouvez vous inscrire, merci!

795

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
AURORE PEROT**

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais demander à madame Aurore Perot s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer.

805

Bonsoir madame Perot.

PAR Mme AURORE PEROT:

810

Bonsoir. Moi, j'avais une question par rapport à la modification éventuelle de l'apport sédimentaire. Ça fait que la question, je vais la poser à vous!

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Oui, c'est ça.

PAR Mme AURORE PEROT:

820

À savoir s'il allait justement y avoir une modification de l'apport sédimentaire, puis s'il y avait un impact potentiel sur les bancs de myes puis éventuellement le caplan, si ça avait été étudié ou pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

825

Parfait, monsieur Lastère.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

830

Alors avant monsieur le Président, j'ai oublié de vous présenter mes deux (2) collègues qui étaient derrière moi! Ce sont en plus ceux qui s'occupent principalement d'environnement.

835

Donc vous avez Normand Bergeron qui est chargé des études environnementales dans notre groupe d'énergie, et notre consultant, Sylvain Lacasse, qui travaille pour Tecsul et qui donc a réalisé les études environnementales.

Donc pour répondre aux problèmes de la sédimentation, oui bien sûr, c'est une question que nous avons déjà eue de la part du MDDEP et donc nous y avons répondu.

840

Je vais donner la parole à Sylvain Lacasse peut-être pour répondre à cette question.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Si j'ai bien compris, ta question concerne la sédimentation plus dans le secteur aval de la rivière?

845

PAR Mme AURORE PEROT:

Oui.

850

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

En fait, dans le secteur aval, la problématique de sédimentation, parce qu'on est dans le secteur où les débits naturellement vont retourner à la sortie de la centrale pour retourner dans la rivière, on retrouve l'écoulement naturel de la rivière à cet endroit-là, ça fait que les apports sédimentaires vont se comporter de la même façon, finalement, qu'ils agissent dans les conditions actuelles.

855

Ça fait que les apports, le transport de sédiment, ça se fait principalement dans la crue du printemps.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lacasse, vous vous adressez à moi, parce qu'on ne veut pas effectivement qu'il y ait interaction entre vous et le promoteur!

865

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

D'accord. Les dépôts de sédiment vont se faire, dans le fond, dans les mêmes conditions, dans le secteur aval, qu'ils se font présentement.

870

Ça fait que l'estuaire de la rivière Sheldrake est une zone naturelle de sédimentation, ça fait que c'est pour ça notamment qu'à l'embouchure de la rivière, il y a des bancs de sable qui se sont formés avec le temps où justement les myes, les clams comme on les appelle, habitent ces différents bancs de sable là.

875

Dans notre évaluation, il y a pas de modification qui est attendue dans l'ensemble de l'estuaire de la rivière Sheldrake. Les sédiments vont continuer à se déposer comme aujourd'hui dans les mêmes secteurs.

880

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Lacasse.

885 Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, vous êtes du même avis que le promoteur à cet effet?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

890 Comme le dit monsieur Lacasse, effectivement on a questionné le transport sédimentaire, parce que Axor a prévu des vannes d'évacuation de sédiment à différents endroits dans ses ouvrages, on a senti que la préoccupation sédimentaire était présente à l'esprit du promoteur. Les bancs de myes à l'aval, c'est très important, c'est important qu'ils se maintiennent.

895 Je dirais qu'a priori, on partage l'opinion du promoteur, à savoir que le bilan sédimentaire de la rivière sur une base annuelle devrait très peu être modifié.

900 Le transport est essentiellement en période de crue. En période de crue, ça va, c'est sûr que la centrale va continuer de turbiner, mais le renouvellement de l'eau dans le bief amont puis le transport par-dessus le déversoir, parce qu'il va repasser beaucoup d'eau dans le bief court-circuité, va permettre ce transport-là jusque sur les bancs de myes qui sont à l'aval.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 Monsieur Lastère, advenant l'hypothèse où il y aurait un surplus de sédiment et ça affecterait les bancs de myes, est-ce que vous avez envisagé certaines mesures d'atténuation à ce moment-là?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

910 Un surplus de sédimentation! Si vous voulez, pour répondre, je vois pas comment on pourrait avoir un surplus de sédimentation.

915 On pourrait nous questionner en disant, comme vous faites un seuil qui retient l'eau au niveau à l'amont, vous pouvez avoir une sédimentation dans le bief amont, et que cette sédimentation, donc ça se dépose, et on ne la retrouve plus à l'aval pour le clam.

920 Comme l'expliquait madame Paul, au moment de la crue, le débit qui est pris par la turbine, les deux (2) turbines, c'est quarante-deux mètres cubes-seconde ($42 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est une très petite fraction du débit, puisqu'on le passe à des débits de quatre cents mètres cubes ($400 \text{ m}^3/\text{s}$), donc on peut parler d'à peu près un dixième ($1/10$) du débit.

925 Le reste de ce débit est bien entendu déversé au-dessus du déversoir, mais également par un évacuateur de crue que l'on a sur le côté dont le fond est au même niveau que la rivière actuelle.

Donc ça veut dire que, pour des questions alors, c'est un peu plus compliqué, c'est que pour des questions de sécurité de barrage, on est obligé d'être capable de passer la crue un (1)

en cent (100) ans donc la capacité d'évacuation que nous allons avoir au niveau de l'ouvrage de retenue va être supérieure à la capacité d'évacuation que nous avons actuellement.

930

Donc en période de crue, au lieu de remonter ce niveau d'eau au-delà du soixante-neuf mètres (69 m), nous allons d'abord ouvrir cet évacuateur de crue qui va à ce moment-là venir entraîner l'excédant d'eau, donc la crue du printemps, et les vitesses que l'on a actuellement dans la rivière vont redevenir les vitesses que l'on a actuellement même après la création de cet ouvrage.

935

Donc vous allez avoir remise en suspension de tous ces sédiments, et les mêmes sédiments vont se retrouver au même moment à la même période à alimenter l'estuaire de la Sheldrake.

940

Donc c'est pour ça que la réponse, c'est qu'on pense, on prétend réellement et d'une façon très sûre que la sédimentation sera la même, mais on n'envisage pas de sédimentation supplémentaire.

945

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lastère.

Est-ce que vous avez une autre question?

950

PAR Mme AURORE PEROT:

Bien oui, tant qu'à y être.

955

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y. Bien oui, vous avez le droit à deux (2), étant donné qu'il y a pas beaucoup de monde, on peut peut-être aller à trois-quatre (3-4)!

960

Je vous écoute.

PAR Mme AURORE PEROT:

965

J'avais une question par rapport aux inventaires d'oiseaux, je sais pas s'il y a quelqu'un qui pourrait me répondre.

C'est qu'il n'y a pas de protocole qui a été défini dans l'étude d'impact, on sait pas ce qu'il y a eu comme protocole; ça a l'air d'être très aléatoire.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur les oiseaux?

975 **PAR Mme AURORE PEROT:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

980 Monsieur Lastère.

PAR Mme AURORE PEROT:

985 Je sais que c'est une question aussi que le MDDEP avait posée, puis je pense pas avoir vu la réponse.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

990 Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Sylvain Lacasse de répondre à cette question.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

995 Oui, au niveau des oiseaux, ce qu'il y a eu comme inventaire, il y a pas eu d'inventaire systématique des oiseaux.

1000 En fait, ce qu'on a fait, c'est qu'on a profité des autres inventaires où on identifiait les oiseaux qui étaient aperçus au moment des différents inventaires, par exemple quand on faisait les pêches pour les poissons, caractérisation des habitats pour le poisson, on en profitait en même temps pour identifier tous les oiseaux qui étaient aperçus ou entendus en même temps de ces inventaires-là.

1005 Là où on a mis un effort particulier, c'est au niveau du pygargue à tête blanche, parce que c'était une espèce menacée qui avait déjà été répertoriée dans le passé à deux (2) reprises, je crois, si je me trompe pas, dans différents inventaires qui avaient été faits, entre autre par le MRNF.

1010 Ça fait qu'il y avait deux (2) mentions de pygargue à tête blanche dans le secteur environnant la rivière Shel Drake – la rivière d'Épinettes, ça fait que c'est pour cela qu'on a prêté une attention particulière aux oiseaux de proie, à cause de ces mentions de pygargue à tête blanche.

1015 Ça fait que les résultats de ça, ça indique qu'il y a aucun site de nidification du pygargue à tête blanche qui a été aperçu dans la zone d'étude du projet.

1020 Par contre, on a aperçu d'autres oiseaux de proie, je pense entre autres au balbuzard qui a été identifié à quelques reprises dans le secteur de l'estuaire de la rivière Sheldrake, buse à queue rousse, si je me trompe pas, qui nichait dans le secteur amont, mais pas dans le secteur qui est directement touché par le projet, mais à proximité.

C'est les seules mentions d'oiseaux de proie qui ont été aperçus.

PAR LE COMMISSAIRE:

1025 Une question au ministère des Ressources naturelles et de la Faune!

1030 Quelle est la démarche gouvernementale d'évaluation lorsqu'une espèce vulnérable est susceptible de nidifier dans le secteur? Est-ce que l'inventaire réalisé par le promoteur est satisfaisant à votre avis?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

1035 Bon, c'est ça, au niveau du pygargue à tête blanche, il y avait eu au moins une mention en 91 lors des inventaires d'ACOA qui avait été fait par le gouvernement. Les ACOA, c'est des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, puis il y en a une qui est présente à l'embouchure de la rivière Sheldrake.

Donc il y avait eu au moins une mention là.

1040 Et au niveau des inventaires qui avaient été faits par SNC-Lavalin en 2003, il y avait eu deux (2) juvéniles qui avaient été aperçus sur la rivière d'Épinettes, donc qui est un des tributaires de la Sheldrake non loin du projet de barrage.

1045 Au niveau du pygargue à tête blanche donc, c'est une espèce qui est désignée vulnérable au niveau provincial. C'est sûr que si on veut l'inventorier efficacement, il aurait fallu qu'il y ait un inventaire hélicopté de la zone d'étude. C'est une question, nous autres, qu'on avait adressée antérieurement, et c'est ça, il y avait pas eu d'inventaire hélicopté. Ça fait que c'est ça que sans cette méthode-là, on peut pas affirmer hors de tout doute qu'il n'y a pas de nids de présents dans la zone d'étude.

1050 Puis s'il y a un nid de présent, il y a certaines normes qui existent au niveau notamment de l'exploitation forestière, il y a un beigne de sept cents mètres (700 m) de protection qui doit être respecté autour du nid, lorsqu'on fait du déboisement, ces choses-là.

1055 Pour d'autres activités, comme le développement hydroélectrique, bien là, il faudrait voir s'il y avait un nid dans le secteur, quelles seraient les recommandations qu'on pourrait faire, notre

ministère, au MDDEP, au niveau du décret, pour avoir une meilleure protection de cette espèce-là.

1060 C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Je voulais savoir, monsieur Guérin, jusqu'à quel point il serait nécessaire d'effectuer cet inventaire hélicopté?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

1070 Bien, c'est certain qu'il y a quand même des indices importants, les mentions dont je parlais tantôt. Si on veut le savoir hors de tout doute, pour une meilleure protection d'une espèce qui est désignée, bien, ce serait préférable, c'est sûr que nous on recommanderait de faire un tel inventaire.

1075 C'est sûr qu'on peut pas l'obliger, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Guérin.

1080 Oui madame Paul, est-ce qu'au niveau du ministère, est-ce qu'il y a vraiment une nécessité d'avoir un inventaire supplémentaire, relativement à l'aigle à tête blanche?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1085 Dans les deux (2) séries de questions qu'on a adressées au promoteur préalablement à l'audience publique, on n'a pas requis un inventaire supplémentaire par rapport au pygargue.

1090 Maintenant, si des observations étaient constatées, parce que le promoteur est toujours sur le terrain pour d'autres demandes qu'on avait par rapport aux poissons, si des observations étaient constatées, je voudrais rassurer la Commission par rapport au traitement qu'on en fait.

1095 Dans d'autres projets de centrales hydroélectriques où il y avait ce qu'on pourrait presque appeler une colonie de pygargue, constatée et très très près des ouvrages, dans certains cas on a demandé des aménagements supplémentaires, dans d'autres cas on a étendu le périmètre de protection dont parlait monsieur Guérin tout à l'heure, pour vraiment assurer.

1100 Et c'est pas rare. Le pygargue à tête blanche, particulièrement au pied d'ouvrage existant, il est excessivement courant, parce qu'il y a là une source de nourriture très intéressante pour lui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends!

1105 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Compte tenu des commentaires des représentants des ministères des Ressources naturelles et de la Faune et du Développement durable et des Parcs, quelle est votre réaction, monsieur Lastère?

1110

Est-ce que vous avez l'intention de compléter, de poursuivre l'inventaire?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1115

Dans ce qui a été dit, c'est que le pygargue, l'étude qu'on a appelée SNC-Lavalin, c'est une étude que nous avons fait faire par SNC-Lavalin, c'était à l'époque où il y a une compagnie qui s'appelait Procéan, donc ce sont nos études.

1120

Dans ces études, il y a eu le pygargue qui a été aperçu. Depuis, puis ça, c'était en 2002, 2003 pardon. En 2003, suite à la première, lorsque le premier appel d'offres qui avait été fait par le gouvernement de 2002.

1125

Donc ensuite, lorsque nous sommes repartis dans ce projet, c'était un aspect que nous voulions regarder, donc la société Tecsul a été mandatée pour aussi regarder constamment cet aspect-là.

1130

Et il faut savoir quand même qu'ils ont été quand même très souvent sur le site et qu'ils n'ont jamais revu ce pygargue. Donc on trouve pas aujourd'hui nécessaire, si vous voulez, de rechercher quelque chose que l'on n'a absolument plus revu.

1135

Alors pourquoi on l'a plus revu, je le sais pas, mais en tout cas, de toutes nos visites, et puis le pygargue, c'est pas un oiseau qui est tout petit, c'est un splendide oiseau, donc quand on le voit, tout le monde le regarde, quoi, on cherche à savoir, donc on ne l'a pas revu. Donc on pense qu'il y a pas aujourd'hui d'intérêt à faire cette investigation, à rechercher quelque chose qu'on ne voit plus.

1140

Elle voulait savoir aussi, c'est qu'on a aperçu cet oiseau dans la région, dans le secteur d'Épinettes qui est à plus de sept cents mètres (700 m) de la zone où nous, nous allons avoir le dernier ouvrage de la centrale. Donc s'il y a une zone d'exclusion, où est-ce qu'il avait été aperçu par SNC-Lavalin, c'est déjà dans une zone qui est beaucoup plus loin que la zone de notre barrage.

Donc en conclusion, non, on pense pas nécessaire de faire ces études. Ce que l'on pourrait dire, c'est, à travers ce qu'on peut dire et s'engager, c'est qu'à travers tout le processus

1145 de suivi environnemental, de construction, etc., si à nouveau on apercevait cet oiseau, à ce moment-là on pourrait se reposer la question et justement, faire quelque chose de complémentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 Merci monsieur Lastère.

PAR Mme AURORE PEROT:

1155 Bien, je voulais juste dire que, bon, on s'est focalisé sur le pygargue à tête blanche, mais peut-être le manque d'inventaire systématique, le fait que l'inventaire ait pas été systématique, ça a peut-être évité justement d'observer d'autres espèces à statut particulier, puis je pense aussi à d'autres espèces comme le hibou des marais qui, lui aussi, est une espèce qu'on a retrouvée, qui a été observée dans le coin.

1160 Donc c'est pas uniquement le pygargue à tête blanche dont je parlais, mais peut-être toutes les espèces autres, le fait que ce n'était pas un inventaire systématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Madame Paul, est-ce qu'il y avait une raison particulière qui fait qu'il y a pas eu d'inventaire systématique de la faune avienne?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1170 Le promoteur a pas présenté les raisons particulières pour lesquelles il n'y a pas eu d'inventaire systématique.

1175 Par contre, bon, il a présenté quand même de l'information sur la présence des oiseaux, oiseaux forestiers, oiseaux de proie. Et il a également pris un engagement qu'on voit rarement dans le cas de projets où du déboisement est requis, qui est par contre souvent demandé par mes collègues d'Environnement Canada, qui est le fait de déboiser en dehors des périodes de nidification.

1180 Et ça, pour avoir fait plusieurs projets hydroélectriques, c'est rare qu'on a un engagement de cet ordre-là. Parce que souvent pour des contraintes d'échéancier, c'est les premières activités auxquelles on procède sur un chantier de construction, et ça se fait au moment où le promoteur est autorisé d'y aller peu importe qu'on soit en période de nidification ou pas.

1185 Et dans ce cas-là, le promoteur s'est engagé à procéder à son déboisement à l'extérieur des périodes de nidification. Pour nous, c'est quand même une mesure d'atténuation très intéressante par rapport à la protection des oiseaux forestiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

Parfait, merci madame Paul.

Merci madame.

1195

RENAUD TOUZEL

PAR LE PRÉSIDENT:

1200

Je vais maintenant demander à monsieur Renaud Touzel s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer!

Bonsoir monsieur Touzel.

1205

PAR M. RENAUD TOUZEL:

Oui, monsieur Lafond. Monsieur le Président! Renaud Touzel, président de l'Association de développement et de protection de la rivière Sheldrake.

1210

Si on va a-b-c-d, développement est avant, mais ce qui compte le plus, c'est la protection, on s'entend là-dessus!

Je tiens, en passant, à vous souhaiter la bienvenue à tout le monde qui sont ici en Minganie, à Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake, pour nous éclairer sur le dossier.

1215

J'aurais mille (1000) questions, mais je vais me limiter! Je me pose certaines questions, on parle de beaucoup de choses.

1220

C'est une rivière à saumon. Il y a des impacts, il y a des choses qui vont se faire qui vont avoir un impact sur le saumon, entre autres l'emplacement de la centrale.

L'emplacement de la centrale devrait être au minimum le plus proche possible de la première chute. C'est essentiel, sinon, on perd un paquet de frayères à saumon.

1225

Ça, c'est des commentaires, est-ce que je peux?

PAR LE PRÉSIDENT:

1230

Bien disons que votre préambule est quand même assez long, d'accord, allez-y avec votre question!

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1235 OK. J'aimerais savoir, est-ce que c'est vrai et pourquoi que le promoteur a fait une demande avec l'entremise de ses partenaires, la MRC, la municipalité, les Innus de Mingan, pour changer la limite de montaison du saumon, pour être capable de faire quoi, pour pas avoir de problèmes, est-ce que c'est vrai et pourquoi?

1240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que votre question est très claire, monsieur Touzel, on va aller voir monsieur Lastère.

1245 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Donc je vois deux (2) questions, c'est la centrale près de la chute numéro 1. Et la montaison du saumon.

1250 Je vais répondre à la question de la limite de montaison! Actuellement, le territoire, c'est une zone protégée saumon, et il y a une carte qui a été faite à un moment donné où cette limite passe entre la chute numéro 1 et la chute numéro 2.

1255 Alors peut-être que ce serait intéressant de montrer où est-ce qu'elles se trouvent! Simplement montrer où est la chute numéro 1 et la chute numéro 2.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Juste avant que vous continuiez, monsieur Lastère! Tantôt, j'ai omis de dire ça, mais la présentation, votre présentation qui a été faite soit déposée auprès de la Commission s'il vous plaît, et ce sera la même chose pour cette carte et également pour tous les documents que vous allez déposer ultérieurement. Merci.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1265 Tout à fait, monsieur le Président.

Donc monsieur Touzel le sait, le saumon ne remonte pas au-delà de la chute numéro 1. Ça, je pense que tout le monde est d'accord avec ça!

1270 Et même si cette zone a été faite, elle suppose que le saumon remonte au-delà de la chute numéro 1. Donc ceci, c'est pas très grave, si vous voulez, donc vous avez la fosse numéro 2, vous avez la fosse numéro 3, et vous avez ici ce qu'on appelle la chute numéro 1, OK!

1275 Le saumon ne remonte absolument pas au-delà de cette chute.

La centrale sera dans la forêt à ce niveau-là et restituera l'eau, si vous voulez, à ce niveau-là et restituera l'eau au début de la fosse numéro 2.

1280 Donc la zone saumon est ici. Donc ce qu'on nous a demandé, c'est qu'on a des travaux à faire, donc pour faire ces travaux, c'est de modifier cette zone saumon pour faire les travaux.

1285 Donc nous avons envoyé, la MRC a envoyé une lettre au MRNF de Sept-Îles, je pense, en leur demandant quel était le meilleur moyen; l'objectif, ce n'est pas de modifier la zone saumon, c'est de nous permettre de faire les travaux. Ensuite, ça peut redevenir tout à fait un sanctuaire saumon, une zone saumon où on n'ait pas le droit de rien faire. Mais c'est simplement pour la période d'autorisation des travaux.

1290 Donc c'est ça, nous avons questionné le MRNF de nous donner la meilleure solution pour qu'est-ce qu'il fallait faire pour pouvoir faire ces travaux. Donc ça, c'est pour la limite.

Donc nous ne cherchons pas à modifier la limite, nous cherchons à avoir la possibilité de faire les travaux dans cette zone.

1295 Pour répondre au problème des frayères que l'on perd, etc., je vais demander à monsieur Sylvain Lacasse de répondre à cette question.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1300 Pour bien comprendre, je vais expliquer l'ensemble du secteur aval, pour comprendre les différents éléments qu'on retrouve dans ce secteur-là pour le saumon!

1305 La chute infranchissable dont monsieur Lastère parlait, c'est la chute numéro 1, c'est la chute qui est impossible à franchir pour le saumon. Directement au pied de la chute numéro 1, on retrouve ce qu'on appelle la fosse numéro 3 qui est une fosse de repos qui peut être utilisée par les saumons pendant leur montaison dans la rivière. C'est une fosse aussi qui peut être pêchée, bien, historiquement était pêchée, parce que la pêche, depuis 2002, est présentement suspendue sur la rivière Sheldrake.

1310 En aval de la fosse 2, on retrouve une zone de rapides, de cascades très turbulentes, c'est composé principalement de roc et de très gros blocs. Les gros blocs, c'est ce qu'on appelle dans le jargon des blocs à peu près d'un mètre (1 m) de diamètre, et même plus en dimension, ça fait que c'est des très gros blocs.

1315 L'écoulement est très très rapide, ça fait que cette zone-là ne présente ni potentiel de fraie évidemment, parce que les vitesses sont beaucoup trop rapides pour permettre l'accumulation de substrats qui est propice pour la fraie du saumon, et même pour les juvéniles, les vitesses sont beaucoup trop rapides, c'est un potentiel qui est très très limité dans ce secteur-là pour le saumon entre la fosse 3 et la fosse 2.

1320

PAR LE PRÉSIDENT:

Et entre la fosse 3 et la fosse 2, il peut y avoir combien de mètres, vingt (20 m), cinquante (50 m), cent (100 m), deux cents (200 m)?

1325

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

En longueur, ça représente, de mémoire, à peu près soixante-quinze mètres (75 m) entre la fosse 2 et 3.

1330

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Oui, soixante-quinze mètres (75 m).

1335

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Ça fait que dans ce secteur-là, le potentiel, comme je vous dis, est très très limité.

1340

Nous, on a fait des pêches dans le secteur entre la fosse 2 puis la fosse 3, on a fait des pêches électriques dans le secteur le plus calme en étiage d'été où c'était possible de réaliser des pêches électriques, puis on n'a pas capturé de juvéniles de saumon à cet endroit-là, ni d'omble de fontaine. Tout ce qu'on a capturé dans ce secteur-là, c'est deux (2) petites anguilles.

1345

Ensuite, plus en aval, on a la fosse numéro 2. La fosse numéro 2 qui est une autre fosse de repos pour les géniteurs de saumon lors de leur montaison dans la rivière. C'est à la tête de cette fosse-là que le canal de fuite va être aménagé pour ramener l'eau turbinée dans la rivière.

1350

Ensuite, entre la fosse 1 et la fosse 2, il y a une autre zone de rapides. Cette zone-là est la zone la plus intéressante pour l'élevage des jeunes saumons pendant les deux (2) ou trois (3) ans ou quatre (4) ans, on sait pas trop exactement dans le cas de la rivière Sheldrake, qui vont passer, suite à leur éclosion, ils passent deux (2) ou trois (3) ans dans la rivière avant de s'en retourner vers la mer. Ça fait que c'est la zone de rapides qui est la plus intéressante pour l'élevage des jeunes saumons dans le secteur, dans la zone d'étude.

1355

On a fait des pêches électriques principalement en bordure, de chaque côté de cette zone de rapides là, on a capturé effectivement, de mémoire, entre cinq (5) et dix (10) jeunes saumons qui devaient être âgés entre un (1) et trois (3) ans.

1360

Ça fait qu'effectivement, ça, c'est une zone d'élevage de bonne qualité pour les jeunes saumons.

Ensuite, plus en aval, vous avez la fosse numéro 1 qui est une autre fosse de repos. Ça fait que chacune de ces fosses-là pourrait potentiellement être des zones pêchables pour la capture de saumon et d'omble de fontaine dans la rivière.

1365 À nulle part dans ce secteur-là, les substrats sont partout, soit trop grossiers dans les zones de rapides pour permettre la fraie, donc il y a pas de fraie potentielle dans ce secteur-là, ni à l'intérieur des fosses.

1370 Dans la fosse numéro 2, le substrat est principalement composé de roc, sable et galet-bloc, il y a pas de potentiel de fraie là-dedans.

Dans la fosse numéro 1, c'est principalement de l'argile qu'on retrouve dans la fosse 1, et la fosse 3, c'est exclusivement du roc. Ça fait que dans tout ce secteur-là, il y a aucun potentiel de fraie.

1375 Le potentiel de fraie se trouve plus en aval, juste en aval de la fosse numéro 1. Là, il y a des zones de gravier, cailloux, galets qui pourraient être utilisés pour la fraie du saumon.

1380 On a investigué ces zones-là à l'automne 2007 après la période de reproduction normale des salmonidés, on a pas trouvé de nids à cet endroit-là. Ça fait que pour nous, ça demeure des frayères potentielles, je dirais pas que hors de tout doute, il y a jamais un saumon, jamais une omble de fontaine qui a pu déjà se reproduire là, mais il y a aussi des frayères potentielles dans la rivière d'Épinettes, puis on croit que le gros de la fraie de la population de la rivière Sheldrake se fait davantage à l'intérieur de la rivière d'Épinettes.

1385 Mais c'est possible, comme je vous dis, il y a des frayères potentielles en aval de la fosse numéro 1, mais le projet ne modifie pas ces frayères potentielles là, parce que l'écoulement de l'eau est retourné au niveau de la fosse numéro 2. Ça fait que ça, les frayères potentielles, on retrouve le débit naturel qu'on retrouve dans les conditions actuelles.

1390

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Lacasse, est-ce que le saumon, actuellement, a accès à la fosse numéro 3?

1395

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Oui, le saumon a actuellement accès à chacune de ces trois (3) fosses-là.

1400

PAR LE COMMISSAIRE:

Et le promoteur est prêt à mettre en place un canal de montaison pour que le poisson ait accès de la fosse 2 à la fosse 3, mais il mentionne quand même qu'il est prêt à réaliser, mais que c'est pas souhaitable que le poisson puisse se rendre à la fosse 3.

1405

Expliquez-nous pourquoi vous jugez que c'est pas souhaitable qu'il se rende à la fosse 3?

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1410 Bien en fait, c'est que selon les informations que les gens du milieu nous ont fournies, c'est qu'historiquement dans la rivière, il y a eu quand même passablement de cas de pêches de prélèvements, on pourrait appeler ça des prélèvements illégaux de saumon qui ont été réalisés dans la rivière Sheldrake. Évidemment, les sites où on retrouve actuellement des concentrations de saumon en montaison, bien justement, c'est dans les fosses, particulièrement au pied des premières chutes comme ça dans la rivière.

1415 La fosse 3 est particulièrement facile à pêcher au niveau de l'étiage, parce qu'il y a un muret de roc qui vient fermer la portion aval, puis on peut circuler sur ce muret-là, puis on peut aller facilement capturer, s'il y a des saumons, on les voit facilement à l'intérieur de la fosse quand il y en a.

1420 Ça fait que les gens du village nous ont dit que c'était justement des fosses qui avaient été beaucoup braconnées dans le passé. Ça fait que si on favorise la montaison du saumon dans la fosse numéro 3, avec un débit réduit qu'il y aura au niveau de la fosse 3 à ce moment-là, ça va devenir d'autant plus facile de réaliser ces activités-là à l'intérieur de la fosse 3. C'est pour ça que le promoteur ne privilégiait pas nécessairement cette option-là.

1425

PAR LE COMMISSAIRE:

1430 J'aimerais avoir les avis du MRNF et de Pêches et Océans, d'abord MRNF à ce sujet-là!

1430

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Oui, c'est ça, j'aurais aimé donner des précisions sur un peu tout ce qui a été dit aussi en même temps, là!

1435

Ça fait que c'est ça, la zone protégée dont on faisait référence tantôt, dans le fond, c'est tout simplement une zone d'interdiction de pêche sportive qui effectivement, on a mis ça interdit en 2002, à la demande de l'association du coin, pour permettre aux saumons, à la population de saumons de s'établir.

1440

Par contre, en aval de cette chute-là, le potentiel de saumon est quand même assez limité, on parle d'environ un potentiel de cinquante-huit (58) saumons produits par la rivière.

1445 Le potentiel de saumon de la rivière Sheldrake est très important, mais en amont de cette chute-là. Si on introduisait du saumon en amont, il y aurait un très grand potentiel. Ça, c'est pour la zone protégée.

Ensuite de ça, nous autres, on avait des préoccupations, dans le fond, dans tout le bief court-circuité en termes de débits réservés qui vont être laissés dans ce bief-là, donc en aval du

1450 barrage jusqu'à la fosse 2. On parle de débits de point trois mètre cube par seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) en été, puis de point un mètre cube par seconde ($0,1 \text{ m}^3/\text{s}$) en hiver.

Donc c'est pour l'habitat du poisson et tout son cycle vital, dans le fond, c'est peut-être pas juste la fraie, mais en termes d'habitats pour le poisson avec des aussi faibles débits, ça fait qu'on avait des préoccupations thermiques entre autres.

L'hiver, on pense qu'il y a des risques de gel à point un mètre cube par seconde ($0,1 \text{ m}^3/\text{s}$), puis l'été, de réchauffement des eaux.

1460 Puis on pense, en tout cas on a des appréhensions en termes de pertes d'habitats aussi. Ça fait que c'est vraiment plus bas que ce que la rivière a connu historiquement aussi, parce que souvent les débits réservés qu'on devrait laisser, du moins selon les travaux qui sont répertoriés dans la Politique sur les débits réservés qui est un document de référence sur les débits réservés, bien souvent, on fait référence qu'il faut conserver un débit que la rivière a connu ou a subi historiquement. Il faut pas aller plus bas que ça.

Donc ces débits-là sont assez faibles.

1470 Ensuite de ça, pour l'accès à la fosse 3, bien, effectivement, avec des débits aussi faibles, on pense qu'il y a des risques quand même importants de prédation puis de prélèvement illicite. Ça fait qu'on aurait tendance à penser aussi qu'on devrait pas maintenir l'accès nécessairement dans la fosse 3.

PAR LE COMMISSAIRE:

1475 Merci monsieur Guérin.

Maintenant, l'avis du représentant de Pêches et Océans, monsieur Lauzon!

PAR M. MICHEL LAUZON:

1480 Disons qu'on va dans le même sens que le promoteur, en rapport avec l'accessibilité à la fosse 3, et même chose avec les préoccupations du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1485 Ce qu'on craint, c'est qu'au-delà du braconnage potentiel, c'est que les faibles débits qu'on va retrouver là offriront pas les conditions environnementales favorables pour le poisson. Donc il y a peut-être pas lieu de faire monter du poisson dans la fosse numéro 3 pour se retrouver dans une situation précaire, et compte tenu d'autant plus qu'il peut pas remonter cette chute-là.

1490 Donc il est peut-être favorable d'empêcher la montaison du saumon et de l'omble de fontaine anadrome.

1495 Ce qui empêchera pas pour autant nécessairement l'anguille d'Amérique de remonter, parce qu'advenant le fait qu'on n'a pas de système de montaison, il va quand même y avoir un système de dévalaison pour permettre au poisson qui franchirait la chute numéro 1 vers l'aval par dévalaison, ce serait l'omble de fontaine à ce moment-là, d'avoir accès au tronçon aval de la rivière Sheldrake.

1500 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur Lauzon.

1505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tantôt, monsieur Guérin, vous avez parlé d'interdiction de la pêche dans la rivière Sheldrake, la pêche, bon, sportive. C'est depuis 2002. On est rendu en 2009, est-ce qu'éventuellement, la pêche sportive sera de nouveau permise sur la rivière Sheldrake?

1510 **PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:**

Nous autres, c'était vraiment pour répondre à l'association locale qu'on avait fermé la pêche. On n'est pas contre la réouverture, si les gens du milieu favorisaient une réouverture.

1515 Si l'intérêt de maintenir la fermeture se manifeste toujours, bien, on va garder ça fermé encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Est-ce qu'il y a eu des inventaires, peut-être que je vais vous poser la question, même si vous n'êtes pas une personne-ressource, mais vous êtes peut-être la personne la mieux au fait des choses!

1525 Est-ce qu'il y a eu un inventaire du nombre de saumons qui pouvaient être dans la rivière Sheldrake? Est-ce que vous avez vu, depuis 2002, une augmentation du saumon dans la rivière Sheldrake?

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1530 Oui effectivement, il y a une augmentation, malgré que je veux pas mettre en doute les études qui ont été faites, il y a des gens compétents de ça, mais à quelle date qu'ils l'ont fait? Il y en a pas de saumon dans le mois de juillet, avant le début juillet, là, il y en a pas de saumon.

Excusez ma voix rauque, j'ai une grippe!

1535 Mais les inventaires sont faits à quelle date? Il faut voir, là. Il y en a pas.

1540 Bon, le saumon a augmenté. J'ai mes amis, des amis de Sept-Îles, qui font de la plongée en apnée qu'on appelle, puis ils se promènent dans la rivière. Ils m'ont dit, Renaud, c'est mieux, ça s'améliore. Ils en ont compté dix-douze-quinze (10-12-15), bon! La rivière d'Épinettes qui est tributaire, c'est la frayère de la rivière Sheldrake. J'ai cinquante-deux (52) ans, puis le premier saumon que j'ai pris, j'avais six (6) ans, bon!

1545 On va perdre une partie de la rivière Sheldrake, c'est comme dire: Renaud, m'a te donner cent mille piastres (100 000 \$), puis on va te couper une jambe, es-tu content? M'a dire OK, c'est correct, m'a prendre le cent mille (100 000 \$), m'a marcher avec une béquille, tu sais! C'est ça.

1550 On va couper une partie de la rivière, mais pourquoi que, en tout cas, je vous dis qu'il y a beaucoup plus de truites. Hier, j'ai été pêcher à la truite, j'ai été parti une demi-heure, j'ai pris quatre (4) belles truites de mer. La truite augmente, le saumon augmente. Toutes les études vont dire non, c'est pas vrai, bien non, on veut faire une turbine!

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez été pêcher, mais il me semblait que c'était défendu!

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1560 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 C'est pas ça que j'ai compris tantôt?

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1570 Non. Le premier kilomètre, nous autres, ce qu'on a dit, on a dit aux gens, on va faire un sanctuaire pour sauver le saumon, bon. Mais on va ouvrir le premier kilomètre, au lieu d'avoir un permis à saumon, vous prenez un permis à truite. Ça coûte moins cher, vous allez pêcher avec vos enfants.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 C'est parce que moi, je savais pas que le premier kilomètre était ouvert, c'est pour ça, je me disais, bien, il y a quelqu'un qui se déclare à soir!

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1580 On va se mettre dans le contexte. Je suis pas un braconnier, bon!

PAR LE PRÉSIDENT:

Je présume, parce que si vous êtes président de l'association, ce serait bien mal vu!

1585

PAR M. RENAUD TOUZEL:

Ce serait très mal vu, je suis d'accord. Mais pour se remettre dans le contexte, c'est que...

1590

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je comprends, monsieur Touzel, mais je vais aller voir le promoteur, pour savoir à quelle date les inventaires ont été réalisés!

1595

Monsieur Lastère, vos inventaires sur le saumon et sur les juvéniles, ça a été réalisé à quelle période de l'année?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1600

Je vais demander à monsieur Sylvain Lacasse de répondre.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1605

Bien, les inventaires ont été réalisés fin juillet-début août, ça fait que c'est une période tout à fait propice pour capturer des salmonidés juvéniles.

D'ailleurs, on en a récolté, comme je disais tantôt, de mémoire, entre cinq (5) et dix (10) lors de nos pêches.

1610

Puis en 2003, il y avait aussi des inventaires faits par SNC-Lavalin; de mémoire encore là, ils ont pêché à la même période que nous, donc c'était au début du mois d'août 2003.

Puis encore là, ils avaient fait quelques captures. Eux autres avaient privilégié plus la pêche à la ligne à ce moment-là, puis ils avaient fait effectivement quelques captures de saumons dans le secteur aval au niveau des fosses dont j'ai parlé tout à l'heure.

1615

Ça fait que dans les deux (2) cas, on était dans la période propice pour capturer ou des juvéniles ou des saumons adultes.

1620

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Lacasse.

1625

Au niveau de la MRC, je vais aller voir madame Tremblay!

Madame Tremblay, il y a une modification au schéma d'aménagement qui est prévue pour février 2009, afin de soustraire finalement la zone qui est plus en aval de la chute numéro 1, jusqu'à la limite aval du segment numéro 4. Je sais pas si on peut voir le segment numéro 4? Non, on le voit pas ici.

1630

Est-ce que c'est possible, monsieur Lastère? Peut-être la première carte, la grande carte?

1635

Parce que je pense qu'il y a eu une demande qui a été envoyée auprès du MRNF, c'est ça?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

1640

Qu'est-ce qui est arrivé, il y a pas de modification au schéma d'aménagement et de développement qui a été fait pour changer la limite de montaison.

1645

Qu'est-ce qui a été fait, c'est une résolution pour une demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en fin de compte, c'est obtenir les recommandations du ministère des Ressources naturelles et de la Faune quant à la possibilité de modifier les limites de montaison du saumon et ce, préalablement au processus de modification au schéma d'aménagement et de développement.

1650

Donc on attend des recommandations du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour pouvoir procéder à la modification du schéma d'aménagement, donc à diminuer la limite de montaison du saumon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

Donc à l'heure actuelle, ça n'a pas été fait.

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

Non.

1660

PAR LE PRÉSIDENT:

Au niveau du ministère, à ce moment-là, la MRC peut s'attendre à obtenir réponse chez vous à peu près à quelle date?

1665

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

Moi, je suis pas au courant du tout de ça, je sais pas quand est-ce que ça a été acheminé, cette demande-là?

1670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Tremblay.

1675 **PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:**

Ça a été acheminé au mois de mars 2009.

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

1680 OK. Puis il y a sûrement quelqu'un dans notre ministère qui s'occupe de ça. Malheureusement, c'est pas moi.

Je peux vérifier puis vous revenir là-dessus.

1685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on apprécierait beaucoup que vous puissiez vérifier, et peut-être obtenir la réponse demain matin, de façon à ce qu'on ait cette réponse-là demain après-midi.

1690 **PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:**

Je crois que ça va être très très difficile. Moi, je dois décoller de Sept-Îles demain à huit heures (8 h) pour arriver ici à neuf heures et demie (9 h ½).

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. À ce moment-là, écoutez, on pourra demander peut-être en après-midi, puis si vous êtes en mesure de l'avoir dans le courant de l'après-midi lors de la séance de demain après-midi, ce serait parfait. Sinon, lorsqu'on aura la réponse, vous nous l'envoyez par écrit à la Commission et nous, on va la déposer sur le site Internet du BAPE et également dans les centres de consultation.

Maintenant, madame Tremblay, la modification qui sera apportée, est-ce que ça va être une modification permanente ou temporaire?

1705

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

Ce serait une modification permanente.

1710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis quel est l'objectif de cette affectation?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

1715

L'affectation conservation, c'est pour les saumons. C'est une zone de conservation pour la rivière à saumon puis la concentration de sauvagine, donc c'est des éléments qu'il y avait au schéma d'aménagement et de développement.

1720

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez nous en donner les implications de cette modification-là, bon, ça va faire quoi exactement, cette modification?

1725

C'est une modification de protection, mais quelles sont ses implications en bout de ligne?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

1730

Les implications par rapport au schéma d'aménagement et de développement, c'est que ça va permettre aux travaux de se réaliser dans le côté légal.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

Donc, c'est le but finalement d'avoir demandé cette modification-là?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

Oui.

1740

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est seulement lié à la présence potentielle du saumon?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

1745

Oui. Il y a une étude qui a été réalisée il y a quelques années, je crois, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et qui avait délimité, en fin de compte, la montaison saumon et la MRC avait pris ce rapport et avait délimité les mêmes limites que le ministère avait effectuées.

1750

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Tremblay.

1755

Votre autre question s'il vous plaît, monsieur Touzel!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1760 Monsieur le Président, est-ce que je peux faire un commentaire? Parce que je voudrais pas que monsieur Touzel ait l'impression qu'on lui enlève une jambe!

1765 Dans la zone de restitution de l'eau que l'on a parlé, donc il n'y a pas de pertes de frayères. Monsieur Touzel a mentionné qu'on faisait disparaître des frayères. Donc il n'y a pas de pertes de frayères. Ce sont des zones de repos.

Le saumon remonte ici, il cherche où il va frayer, il est obligé de redescendre et de retourner soit dans la fosse numéro 1, soit dans la rivière des Épinettes où d'ailleurs il est reconnu que c'est la grande zone de fraie.

1770 Donc ce sont des zones, des fosses qui sont des choses de pêche, et ces fosses vont rester intactes. La fosse numéro 3, c'est une fosse qui aujourd'hui, on a essayé d'être très discret, mais on a rencontré la population de Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake pendant déjà trois (3) ou quatre (4) fois, et à l'époque, il y avait beaucoup plus de gens qui sont venus, ils sont peut-être un petit peu fatigués de voir les mêmes présentations, et les gens nous ont dit quand même
1775 que ça a été vraiment sauvage et que le braconnage a été très important au niveau de cette fosse numéro 3.

1780 Donc c'est pour ça que vraiment, on pense que c'était pas une très bonne solution de faire remonter le saumon ici.

Donc ce qui est important de voir, c'est qu'il n'y a pas de pertes de zones de repos, il n'y a pas de destructions de frayères.

1785 Et ensuite, avec l'aménagement de la restitution du canal de fuite qui est à la sortie de la centrale, il y a au contraire constitution d'une nouvelle fosse de repos, ce qui pourra faire partie d'être disons même une amélioration de l'habitat du saumon dont on pourra discuter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790 Merci monsieur Lastère.

Autre question?

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1795 L'homme peut se permettre de changer la nature en disant que ça va être mieux, mais je pense que la nature fait les choses comme ça doit se faire.

1800 La fosse qu'on parle, le saumon va là, le saumon va là quand il veut y aller. Puis entre la 3 et la 1, on a montré un graphique tout à l'heure, c'est des gros courants, puis c'est une tempête, c'est pas vrai.

1805 Il y a un paquet de fosses entre chaque fosse, il y a un paquet de fosses entre chaque fosse que le saumon peut rester là une (1) semaine, trois (3) jours ou deux (2) semaines, ensuite il va monter plus haut.

Puis ensuite, quand ça va être le temps de partir ailleurs, il va y aller. Il faut pas détruire.

1810 À partir de la chute numéro 3, il faut pas toucher à ça.

Une chose que je recommande, s'ils sont si intéressés...

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Monsieur Touzel, c'est parce que là, vous êtes en train de me faire un commentaire. Donc votre commentaire, je vais l'écouter au mois de juin, je vais vous lire dans votre mémoire, puis ça va me faire plaisir de vous lire puis de vous poser des questions là-dessus!

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1820 OK. Question! Est-ce que le promoteur est prêt, parce que là, on nous parle d'un fishway, ça va coûter des millions, je suis d'accord avec ça, moi! J'investirai pas des millions pour faire un fishway, mais on peut faire des trappes de capture, on peut prendre du saumon, le mettre dans des bacs avec de l'oxygène, puis le monter en haut.

1825 Est-ce que le promoteur est prêt à mettre de l'argent pour monter du saumon en haut?

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 En fait, il y avait, monsieur Lastère, vous avez bien compris la question, mais juste avant de répondre à celle-là, j'en ai peut-être une qui précéderait celle-ci, et ce serait cela!

1835 Est-ce que, parce que selon monsieur Touzel, il y a entre la fosse numéro 2 et la fosse numéro 3, il y aurait des petites fosses, est-ce que dans vos inventaires, ça a été remarqué qu'il y avait d'autres fosses entre la fosse numéro 2 et la fosse numéro 3?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1840 Entre la fosse numéro 2 et la fosse numéro 3, il n'y a pas d'autres petites fosses. C'est une zone de rapides. On pourra même fournir les photos de ça, entre étiages, en crue, etc., il n'y a pas d'autres fosses.

1845 Ce que voulait parler monsieur Touzel, c'est qu'au-delà de la fosse numéro 3, quand il y avait des débits extrêmement faibles, le saumon pouvait remonter un peu plus loin dans une fosse qu'on n'a pas nommée, qui était à peu près la fosse numéro 4, où il venait, où le saumon pouvait remonter.

1850 Des gens nous ont témoigné de la population que le saumon arrivait à remonter, pendant les étiages très faibles, dans ce petit, ce qu'on peut appeler une fosse, ce trou d'eau, et que c'était le moyen d'aller capturer très facilement à la jig le saumon. Voilà!

PAR M. RENAUD TOUZEL:

1855 Encore le braconnage! C'est une défaite, ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas de commentaire, monsieur Touzel!

1860 **PAR M. RENAUD TOUZEL:**

Excusez.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1865 Donc si vous voulez, vous avez la fosse 3 qui est une fosse qui a été pêchée. La fosse numéro 2 qui est une fosse pêchée, une fosse de repos, et il y avait aussi cette fosse de capture qui était un petit peu au-dessus.

1870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Maintenant, la question de monsieur Touzel à savoir si vous étiez prêts à prendre le saumon qu'il y a là et à aller le porter, j'imagine, en amont du futur déversoir?

1875 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Alors oui, c'est une question que bien sûr on s'est parfaitement posée, puisqu'en 2002, c'était une demande qui avait été déposée. Donc on avait déjà regardé tout à fait cet aspect.

1880 Donc on avait préparé une réponse dont on vous fournira les documents! Voilà!

1885 Donc le saumon dans la Sheldrake, actuellement, vous voyez, on a un potentiel actuel du bief aval que tout le monde reconnaît qui est quand même relativement faible, on parle de cinquante-huit (58), nous, c'est cinquante-sept (57), donc on est tous à peu près d'accord sur le cinquante-sept (57) saumons.

1890

A priori, je dis bien a priori, il y a un fort potentiel de développement du saumon en amont de la chute. D'ailleurs, ça a fait l'objet d'une étude il y a déjà bien des années dont j'ai récupéré un vestige qui était dans la municipalité; c'est donc la carte de ces inventaires potentiels de saumon.

1895

Et ce qui est intéressant, c'est qu'il semblerait qu'il y aurait un potentiel de saumon de cinq mille sept cents (5700) saumons en amont de la Courbe du Sault. Donc la Courbe du Sault est une chute infranchissable, et si on acceptait de remonter le saumon, il y aurait peut-être un développement très important du saumon.

1900

Alors pour remonter le saumon, il faut faire des aménagements. Donc monsieur Touzel parlait de pièges de capture qui sont des aménagements faibles à faire, remonter le saumon justement à travers des moyens, à l'aide d'un véhicule, dans des bacs oxygénés. C'est exactement ce qui se fait à la rivière aux Rochers qui est un succès pour le saumon, puisque c'est devenu un haut lieu de pêche.

1905

Donc si le potentiel du saumon à l'amont de la chute est vérifié, il y a peut-être quelque chose de très intéressant à ce niveau-là.

1910

Maintenant, il faut voir, si on parle du promoteur, il y a un coût associé. Remonter le saumon, c'est une très bonne chose, c'est relativement facile, il y a un coût, mais il faut aussi lui permettre de dévaler en toute sécurité.

1915

Donc on a étudié cet aspect. Les saumons qui vont redescendre suite au frai, qu'ils vont rester un (1) ou deux (2) ans dans la rivière, les tacons sont quand même des poissons relativement petits, donc quand ils vont arriver au niveau des grilles, si on veut pas que les alevins passent, parce qu'eux cherchent vraiment à dévaler, c'est pas comme les autres alevins des autres espèces qui dévalent d'une façon passive, eux cherchent vraiment à aller retrouver l'eau salée. Donc ils cherchent vraiment à descendre. Donc ils vont aller vers les grilles de la turbine, il faut pas qu'ils passent à travers les grilles.

1920

Ceci nous obligerait à mettre des grilles fines, on parle de vingt (20 mm) à quinze millimètres (15 mm) pour les grilles.

1925

Donc pour que ça soit fonctionnel, pour que ça fonctionne, on a déjà un espace de grille très très grand dans notre proposition de base. Mais si on devait remonter le saumon et donc le faire dévaler, il faudrait doubler encore cette surface de grille, et de mettre ces grilles très fines, de mettre un système de nettoyage de ces grilles, etc.

1930

Donc tout ça, c'est possible. Et même le promoteur, si vous voulez, on est plutôt très favorable à ce genre de chose.

Il y a un coût, et le seul problème pour ça, c'est d'avoir un coût d'électricité qui soit suffisant pour pouvoir réaliser ces infrastructures. Donc c'est ça le problème.

Donc au niveau technique, il y a un problème de coût, et ça, si le tarif de l'électricité le permet, on peut le faire. On l'a chiffré. Si on avait un tarif de neuf virgule cinq cents (9,5 ¢) du kilowattheure, on pourrait absolument faire cette montaison.

1935 Maintenant, c'est pas parce que d'un point de vue on souhaite faire aussi cette montaison du saumon et s'en occuper que c'est possible. Il faut voir que si on remonte le saumon, il va devenir en compétition quand même avec la truite, des choses comme ça, les autres poissons, et là, il y a quand même toute une étude environnementale à faire avec les ministères qui sont impliqués dans ces choses-là.

1940 Et savoir si ce n'est pas qu'une décision des individus de vouloir faire remonter le poisson, mais si aussi les gens qui sont responsables dans ce pays de l'environnement autorisent aussi à remonter le saumon.

1945 Et donc il y a un impact à ce niveau-là et donc il faut aussi que ce soit viable au niveau des choses. On y parle de biodiversité, qu'il faut rien changer, que la nature, pour reprendre les mots de monsieur Touzel, est faite comme ça, la nature n'a jamais fait remonter le saumon dans la Sheldrake.

1950 Donc on peut dire que c'est une question à faire, mais oui, techniquement, c'est possible, oui le promoteur est prêt à le faire, oui si le tarif le permet.

On est même prêt, dès qu'on a ce tarif, à financer les études pour vérifier cette possibilité de montaison et de voir, au niveau des ministères, si c'est acceptable.

1955 On est prêt à construire les aménagements supplémentaires qui permettront une dévalaison sécuritaire des poissons; les capter pour les monter, comme on a dit, c'est relativement faible.

1960 On est prêt à prévoir un débit de dévalaison entre la période réelle de dévalaison de saumon, c'est-à-dire du 15 juin au 15 juillet, on est prêt à opérer les infrastructures permettant la migration et tout ça, on le ferait bien sûr avec des instances qui sont compétentes dans ce domaine-là, c'est-à-dire avec les gens par exemple de la Fédération québécoise du saumon Atlantique qui viennent nous aider dans ce genre de chose ou même l'association de pêche locale, si elle souhaite s'impliquer dedans.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lastère.

1970

PAR LE COMMISSAIRE:

1975 J'avais une question, monsieur Lastère. Vous nous parlez d'un tarif du kilowattheure qui vous permettrait de réaliser ces infrastructures-là, à combien vous avez chiffré le coût de développement de ce potentiel-là, les infrastructures, les opérations, le débit réservé?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1980 Pour faire ces infrastructures qui, je rappelle, on le fait d'une façon très sécuritaire, de façon à avoir vraiment des choses qui nous permettent cette dévalaison, tout en opérant la centrale, on a prévu un coût de trois virgule huit millions (3,8 M\$) par rapport au projet de base.

1985 Doublement de la prise d'eau, installation de grilles fines à vingt (20 mm) ou quinze millimètres (15 mm), installation d'un dégrilleur, installation à l'aval de la centrale de postes permettant l'installation de pièges, fournir bien sûr les pièges, fournir ensuite le système pour mettre les poissons capturés dans les bacs qui seront remontés par camion à l'amont de la chute. Donc tout ça, c'est prévu.

1990 Et c'est ça qu'on chiffre à trois point huit millions (3,8 M\$) comme coût, et avec bien entendu, il y a aussi un coût d'opération supplémentaire, puisque, si vous voulez, tous les ans, il y a quand même un coût d'à peu près soixante-dix mille (70 000 \$), attendez, opération développement, oui c'est ça, on parle de cent vingt mille dollars (120 000 \$) pour faire la captation des saumons, les études; ils vont être marqués, repérés, et également opérer ces grilles fines.

1995 Le gros problème, c'est d'être capable ensuite d'avoir un projet qui fonctionne.

2000 Donc pour qu'il fonctionne, ces grilles fines, c'est un très gros problème, j'ai déjà été confronté avec ça, si ce n'est pas fait correctement au début, ça ne fonctionnera pas.

2005 Donc c'est possible, et c'est un tarif – moi, je pense même que ce qu'il faut demander, c'est que la Côte-Nord possède beaucoup de rivières qui ont cet aspect du développement du saumon, et que ce cent (1 ¢) supplémentaire soit vraiment possible pour le développement du saumon.

PAR LE COMMISSAIRE:

2010 Ces coûts-là, monsieur Lastère, font référence à votre coût de base qui est de huit point cinq sous (8,5 ¢) du kilowattheure?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

C'est ça.

2015 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Maintenant, qu'en pensent le MRNF et MPO de la relance de la pêche au saumon dans le bief amont? Est-ce que c'est souhaitable, est-ce que le zonage piscicole le permet?

2020 **PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:**

2025 D'abord, je voulais confirmer les chiffres de monsieur Lastère. Il y a un très grand potentiel en amont de la Sheldrake. C'est sûr que les chiffres, ça date de 96, puis c'était basé sur des taux de survie de point zéro sept pour cent (0,07 %). Actuellement, on n'a pas ces taux de survie là, donc les chiffres seraient plus faibles, peut-être de quarante pour cent (40 %), mais ça donne quand même des chiffres très intéressants. Puis c'est une des rivières qui a un très grand potentiel de production de saumon en amont.

2030 Ensuite de ça, c'est sûr que je peux pas donner de réponse officielle ici à soir, parce que c'est un projet, comme ça a été mentionné, qui nécessite des études, puis qui faut qu'il soit regardé de façon très sérieuse.

2035 Puis il y a la question évidemment de la biodiversité, parce qu'on aménage les tronçons de rivière où ce qu'il y avait pas de saumon à l'origine, donc on introduit une nouvelle espèce dans un tronçon de rivière donné. Mais ça demeure un projet, c'est sûr, très intéressant en termes de saumon.

2040 Au niveau du zonage piscicole, encore là il y a une question d'interprétation. Il faudrait étudier la question, parce que le zonage piscicole mentionne qu'on peut ensemercer du poisson lorsque l'espèce est déjà présente dans le cours d'eau, le plan d'eau donné. Puis là, c'est là qu'il faut comprendre qu'est-ce qu'on considère comme étant le cours d'eau. Est-ce qu'on considère juste le tronçon du cours d'eau où ce qu'il y a du saumon, puis en haut il y en a pas, donc l'espèce est pas présente, c'est pas permis. Ou on considère le cours d'eau comme étant l'ensemble du cours d'eau, que ce soit le tronçon aval ou amont, alors là, on considère l'espèce présente, et c'est permis.

2045 Ça, c'est au niveau du zonage.

2050 Ensuite de ça, il faut que ça passe aussi par le Code national sur l'introduction des espèces, au niveau fédéral.

Ça fait qu'il y a toutes sortes de considérations comme ça qui doivent être prises en compte. Mais en termes salmonicole, c'est sûr que c'est un projet très intéressant, là.

2055 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur Guérin.

2060 Maintenant, j'aimerais avoir l'avis du représentant, monsieur Lauzon de Pêches et Océans.

PAR M. MICHEL LAUZON:

2065 Concernant la question de la ressource, on parle de la ressource, la disposition de la Loi sur les pêches fait en sorte que le gouvernement fédéral a délégué la ressource comme telle aux instances provinciales dont le MRNF a pleine compétence, notamment sur le saumon Atlantique.

2070 Ceci étant dit, nous autres, on protège l'habitat. De donner accès à du poisson, de nouveaux habitats à du poisson, c'est intéressant parce que ça augmente aussi la capacité de pêche, la pêche de subsistance, la pêche autochtone, la pêche sportive, la pêche commerciale qui fait aussi partie du mandat de Pêches et Océans Canada.

2075 Donc c'est certain qu'on peut pas être contre la vertu, mais disons qu'on n'a pas d'emprise comme telle sur l'orientation que le promoteur pourrait prendre par rapport à ça.

2080 Mais ceci étant dit, j'en ai discuté avec mes supérieurs, mais on n'a pas encore statué là-dessus, mais il est évident que si le promoteur faisait ce genre de projet là qui outrepasserait de beaucoup les pertes associées à son projet et à l'habitat du poisson et qu'à cet égard, il y aurait peut-être un équivalent d'une banque de compensation qui serait attribuée au promoteur éventuellement, le cas échéant, si on statue à cet égard.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085 Merci monsieur Lauzon.

Merci monsieur Touzel.

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2090 Merci de m'avoir enduré!

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Vous pouvez vous réinscrire, gênez-vous pas.

J'aimerais savoir aussi, avant de demander à la prochaine personne de venir s'asseoir à l'avant, j'aimerais avoir l'avis du MDDEP sur l'introduction d'une nouvelle espèce dans la rivière Sheldrake, qu'est-ce que le MDDEP en pense?

2100 En fait c'est ça, évidemment c'est en amont du déversoir, là, on se comprend là-dessus!

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui, j'avais bien compris, monsieur le Président.

2105

D'une façon générale, c'est sûr que le MDDEP considère la biodiversité comme un grand dossier. C'est quelque chose pour lequel on est très attentif, mais ça relève plutôt, les concepts et les principes et les plans de protection au niveau de la diversité relèvent plutôt d'espèces en présence pour protéger leur habitat; et l'introduction comme telle d'une espèce, si ce n'est pas

2110

une espèce qui provient de l'extérieur, elle est déjà présente dans la rivière, je ne crois pas que pour le MDDEP, ça pose un problème.

Maintenant, si on rattache cette mesure-là au projet, je demanderais à madame Mélissa Gagnon, j'ai oublié de le mentionner tout à l'heure, mais qui est la chargée de projet pour le projet qui nous occupe, de répondre en regard du projet!

2115

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Paul. Madame Gagnon, on vous écoute.

2120

PAR Mme MÉLISSA GAGNON:

Oui monsieur le Président. Bien c'est ça, nous, c'est sûr qu'a priori, on trouve que c'est très intéressant. Ça représenterait un gain d'habitats pour le saumon qui est pas négligeable.

2125

C'est sûr que ça impliquerait qu'on questionnerait l'initiateur à nouveau sur certains aspects, un peu comme il l'a mentionné dans la présentation qui est à l'écran en ce moment, donc au niveau du débit réservé, au niveau de la grille. C'est des préoccupations qui sont actuelles mais qui deviendraient encore plus d'actualité, si on impliquait de faire remonter le saumon en amont.

2130

Donc c'est ça, ce serait des éléments qui seraient nécessaires pour analyser le projet dans son ensemble.

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci madame Gagnon.

2140

2145

EMY BOND

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Je vais maintenant demander à madame Emy Bond s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer.

Bonsoir madame Bond.

2155 **PAR Mme EMY BOND:**

Bonsoir. Donc ma question, on a parlé tout à l'heure du suivi environnemental qui serait effectué après le projet, j'aimerais avoir quelques précisions.

2160 Donc en quoi il consiste, en quoi consistera le suivi environnemental mentionné plus tôt par monsieur Camiré, puis quel organisme va se charger de ce suivi-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Parfait. Je vais aller voir dans un premier temps le promoteur.

Donc je vais lui demander de nous faire la liste de tous les suivis auxquels il s'est engagé et après ça, on ira voir les gens du ministère du Développement durable, à savoir s'ils sont satisfaits des suivis proposés par le promoteur.

2170 D'accord monsieur Lastère!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2175 Oui monsieur le Président. Donc il faut savoir que pour être ici ce soir, le projet a déjà été regardé par le MDDEP et donc a reçu ce qu'on appelle la recevabilité.

Donc on a déjà des propositions au niveau du suivi, et je vais demander à monsieur Normand Bergeron de vous les exprimer.

2180 **PAR M. NORMAND BERGERON:**

Donc on a prévu en fait un suivi environnemental qui portait sur trois (3) grands volets, comme on a présenté tantôt. Donc il y a le volet de la faune aquatique, il y a les milieux humides et les retombées économiques.

2185 En ce qui a trait à la faune aquatique, on va vérifier le succès du canal de dévalaison; on va s'assurer que les ombles de fontaine qui seront dans le secteur du canal de dévalaison

2190 puissent effectivement dévaler en toute sécurité et se retrouver dans le bief amont pour poursuivre leur course vers le bief aval.

2195 Donc on devrait procéder en mettant une centaine d'ombles de fontaine de tailles diverses et voir comment ils négocient ou ils passent d'un bassin à l'autre avant de retourner au pied du déversoir dans le bief intermédiaire.

Un deuxième item...

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Un instant! Pourriez-vous me dire sur quelle période ça va être fait et pendant combien de temps? Est-ce que c'est seulement sur une (1) année, pendant trois (3) mois ou c'est après un (1) an, trois (3) ans, cinq (5) ans, huit (8) ans, dix (10) ans, je sais pas?

PAR M. NORMAND BERGERON:

2205 En fait, il faut voir qu'à partir du moment qu'on aura établi que le système de dévalaison fonctionne de façon adéquate, il faut voir qu'on est en présence de l'omble de fontaine, une espèce qui n'est pas migratrice, donc qui va dévaler de façon accidentelle, si on veut.

2210 Il faut s'assurer que les poissons qui vont passer d'un bassin à l'autre vont le faire en toute sécurité et qu'on va pouvoir les récupérer ou qui pourront accéder au pied du déversoir, intacts, si on veut.

2215 Donc à partir du moment où on aura démontré que le système de dévalaison est sécuritaire pour les poissons, ce sera mission accomplie. Et sinon, bien, il faudra procéder aux correctifs qui s'imposent.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2220 Ce suivi de dévalaison va se faire une fois avec des poissons pêchés de pisciculture que l'on va introduire dans le canal d'amenée juste en avant des grilles.

PAR M. NORMAND BERGERON:

2225 Donc on va s'assurer que toutes les tailles vont être représentées finalement, les tailles qu'on retrouve naturellement dans la rivière seront présentes, de telle sorte que ce soit concluant.

2230 On a prévu aussi un suivi de la qualité de l'eau dans le bief intermédiaire, mais on a décidé d'aller plus loin, d'établir la qualité des eaux dans le bief amont et dans le bief aval.

On parlait tantôt du débit réservé et il y avait un questionnement, à savoir, est-ce qu'on aura des eaux suffisamment froides, est-ce que la teneur en oxygène va être adéquate!

Ce suivi-là – nous, on dit que oui – et ce suivi-là va permettre de le confirmer.

2235 Donc on a visé la période qui est critique, si on veut, pour les poissons, la période où l'eau est susceptible de se réchauffer naturellement et donc entraînant aussi peut-être une diminution de la concentration en oxygène, donc les mois de juillet et mois d'août.

2240 Donc on va établir clairement, à travers des points d'échantillonnage dans le bief amont, au-delà de la zone d'influence du bief amont, dans le bief amont comme tel, dans les secteurs les plus stratégiques, si on veut, du bief intermédiaire, donc dans le secteur, la première aire de repos, si on veut, le segment 10 qui est tout juste en aval du déversoir, dans l'aire d'alevinage des poissons, donc le segment numéro 6, donc on va aussi là établir, prendre des échantillons d'eau, établir le contenu en oxygène et la température, comme en aval d'ailleurs.

2245 Donc je pense que ça va nous permettre d'établir, bon, en fait on va le faire durant la saison estivale, on va le faire, on n'a pas déterminé de façon – en fait, il y a des questions du ministère qui nous ont amenés à établir un plan, un programme de surveillance environnementale.

2250 On établit les grandes lignes à ce moment-ci. Et disons, c'est l'essentiel du programme de la qualité des eaux. Donc on pense qu'à partir du moment où on l'aura fait deux (2) ans, bien, ça pourra venir confirmer.

2255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est combien sur les deux (2) périodes de juillet et août, combien d'échantillons seront pris? Est-ce que c'est à toutes les semaines, deux (2) fois-semaine?

2260 **PAR M. NORMAND BERGERON:**

À toutes les semaines, effectivement, pour s'assurer que, bon, ce soit représentatif des variations auxquelles on peut assister naturellement dans la rivière.

2265 Idéalement, il faudrait le faire à toutes les semaines pendant la période estivale, donc les mois de juillet et août. De cette façon-là, on pourra avoir des résultats qui traduisent une certaine variation naturelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 D'accord.

PAR M. NORMAND BERGERON:

2275 La libre circulation du poisson entre les fosses 2 et 3, c'est le troisième item, si on veut, du volet faunique. Bon, comme vous le savez, nous, on pense qu'il serait préférable de ne pas

permettre, pour les raisons qui ont été évoquées tantôt, à l'omble de fontaine et au saumon de remonter dans la fosse 3.

2280 On a prévu, dans notre étude d'impact, des structures qui assurent la dévalaison et la montaison ou la dévalaison seulement, en fonction de la décision qui aura été prise, des avis que pourront émettre le BAPE, de l'analyse du ministère de l'Environnement, des commentaires des spécialistes de Pêches et Océans, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, bon.

2285 À partir finalement du scénario qui aura été retenu, on va s'assurer qu'il y a libre circulation ou dévalaison sécuritaire entre les fosses 2 et 3, et si, bon, il devait y avoir des petites difficultés rencontrées, bien, on verrait à prendre les mesures pour s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages.

2290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bergeron.

2295 Madame Paul, au niveau du ministère de l'Environnement, bon, les suivis qui sont proposés à l'heure actuelle par le promoteur sont-ils satisfaisants pour le ministère?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2300 Monsieur le Président, je vais laisser madame Gagnon répondre à la question. Puis une fois qu'elle aura répondu en lien avec le projet, puis en lien avec les engagements que le promoteur a pris, je reviendrai peut-être pour un commentaire plus général.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Excellent, merci madame Paul. Oui madame Gagnon.

PAR Mme MÉLISSA GAGNON:

2310 Oui monsieur le Président. Bien, c'est ça, c'est certain que le suivi, c'est quelque chose qui est important pour nous. On a questionné d'ailleurs l'initiateur pour essayer de faire bonifier justement le suivi, en regard de nos préoccupations sur les impacts, là où il restait des incertitudes.

2315 C'est possible qu'on demande à ce que le programme de suivi qui a été proposé par l'initiateur soit bonifié; ça va se décider un peu plus à l'analyse environnementale.

On a des préoccupations qui demeurent, donc c'est ça, ça se peut très bien qu'on demande à l'initiateur de bonifier sur certains aspects.

2320 Mais il reste que le programme en tant que tel va être déposé à notre ministère et va être en quelque sorte approuvé au moment où on va être en mesure de le faire, au moment où l'analyse va être effectuée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325

Donc si je comprends bien vos propos, il reste encore des incertitudes chez vous, donc vous demandez au promoteur de bonifier sur certains aspects, quels sont ces aspects?

PAR Mme MÉLISSA GAGNON:

2330

Bien, a priori, je vous dirais, bon, il y a une chose que j'aimerais peut-être rajouter, c'est qu'on a demandé à l'initiateur d'effectuer des inventaires complémentaires cet été notamment sur l'anguille.

2335

Donc c'est sûr qu'une fois qu'on va avoir l'information additionnelle, là, on va être plus en mesure d'évaluer si oui ou non il y a des éléments qui sont à ajouter au programme de suivi.

2340

Un des éléments que je pourrais dire qui demeure dans nos préoccupations, c'est le risque de gel en hiver. Donc ça se pourrait que suite à ce que l'évaluation va révéler, ça se pourrait qu'on demande à l'initiateur d'ajouter cet élément-là dans son programme de suivi, donc de s'assurer, si on a encore un doute qu'il pourrait y avoir un problème, on pourrait demander à l'initiateur d'effectuer un suivi pour s'assurer qu'il n'y ait pas de gel en hiver qui pourrait causer la mortalité des poissons dans le tronçon court-circuité de la rivière.

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, si on les prend un par un, parce qu'il y en a trois (3), ça va bien!

2350

Au niveau de la faune aquatique, est-ce que le suivi proposé vous satisfait entièrement ou s'il y a des aspects qu'il faudrait qui y soient apportés en plus?

2355

Parce qu'on a écouté le promoteur tantôt, il nous a mentionné que pour l'efficacité du canal de dévalaison, ce serait sur une année, puis ça serait suffisant. Est-ce que c'est suffisant pour le ministère?

PAR Mme MÉLISSA GAGNON:

2360

Bien, comme je vous disais, c'est sûr qu'il nous reste des informations à avoir suite aux inventaires qui vont être réalisés cet été.

Comme par exemple, si jamais les inventaires révèlent qu'il y a de l'anguille en amont, bon, le doute est quand même faible, mais ça se pourrait très bien que les inventaires révèlent qu'il y a de l'anguille en amont, donc il y a une dévalaison d'une espèce migratrice dans la rivière,

2365 ça se pourrait que le suivi sur l'efficacité du canal de dévalaison ait à être bonifié, là, dépendamment des informations qui vont être apportées avec les inventaires additionnels.

2370 Sauf qu'a priori, je dirais qu'on était satisfait avec ce qui était proposé, mais n'empêche que le programme final de suivi devra être en quelque sorte, pas autorisé, mais approuvé par le ministère, puis ça, c'est toujours en lien aussi avec nos collaborateurs au niveau du MRNF et même au niveau de MPO, parce qu'on est toujours en processus de consultation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Parfait. En fait, le promoteur a peut-être oublié des suivis sur les milieux humides puis sur les retombées économiques, sciemment ou non sciemment?

PAR M. NORMAND BERGERON:

2380 En fait, on peut poursuivre. Effectivement, on n'a rien omis, on aimerait pouvoir poursuivre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385 Bon bien d'accord, je pensais que vous aviez terminé tantôt.

PAR M. NORMAND BERGERON:

Non, non.

2390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais de toute façon, madame Paul avait un commentaire général à nous apporter.

2395 On vous écoute et après ça, nous retournerons vers le promoteur.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2400 Oui, c'est simplement pour mentionner à la personne qui a posé la question, à quoi ça sert les programmes de suivi dans le cadre d'une procédure d'évaluation environnementale! Parce que ce sont des études qui peuvent se poursuivre sur plusieurs années, notamment dans le domaine de l'hydroélectricité. C'est très coûteux pour le promoteur, donc il faut savoir pourquoi on les demande.

2405 Et c'est en grande partie parce qu'on veut vérifier l'incertitude qui tourne autour de l'évaluation d'un impact, mais c'est aussi pour avoir la possibilité d'apporter des correctifs après autorisation du projet. Ça, c'est très important.

2410 Parce que l'évaluation sur la base de l'inventaire, c'est une chose, sur la base de la littérature, de la théorie, mais la vérification terrain amène une information supplémentaire, amène la vraie vie finalement, et c'est là qu'on planifie, on va dire, l'autorisation d'un projet en fonction de la possibilité de revenir sur des impacts, soit qu'on aurait mal évalués ou qu'on aurait carrément insoupçonnés.

2415 Et c'est à ça que ça sert, un programme de suivi environnemental, autant dans le domaine social que dans le domaine biophysique.

Maintenant, je laisse la parole pour que monsieur Bergeron puisse compléter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Merci madame Paul. C'est intéressant comme commentaire, et je pense que ça va éclairer la participante, merci.

2425 Oui monsieur Bergeron!

PAR M. NORMAND BERGERON:

2430 Oui, si on poursuit avec en fait les seuils qui devront être aménagés dans le bief intermédiaire pour concentrer l'écoulement au niveau de la chute 2 et pour maintenir des superficies mouillées de deux (2) segments différents, le segment 10 et le segment 8, bien, on va s'assurer tout simplement que ces ouvrages-là sont stables.

2435 Donc les opérateurs, lors de la première crue, vont s'assurer que les ouvrages tiennent en place.

Donc on ne prévoit aucun problème évidemment, puisqu'il s'agit d'ouvrages de petite taille, de très petite taille.

2440 Il y a l'évolution des populations piscicoles. Donc on a prévu de documenter cet aspect-là deux (2) ans, quatre (4) ans et dix (10) ans après la mise en service de la centrale, pour vérifier l'utilisation des habitats disponibles. Le projet va permettre une augmentation des habitats d'alimentation, des habitats d'adultes, donc on va pouvoir, à travers ce suivi-là, établir, confirmer l'utilisation de ces habitats.

2445 Il y a les milieux humides, bon. Le projet, en fait, à travers le projet, on pourra discuter peut-être plus à fond des milieux humides un peu plus tard, mais il va y avoir reconstitution naturelle des milieux humides perdus. Donc les marécages arbustifs par exemple vont se transformer en herbiers aquatiques, bon, il y aura pas, en bout de ligne, il y aura pas de pertes de milieux humides au fil des ans. Il y aura donc une reconstitution naturelle.

2450 Et ce volet du suivi va permettre de l'établir clairement.

Et il y a le dernier volet, les retombées économiques. Donc c'est un volet qui va permettre d'établir et de confirmer notamment le niveau de retombées régionales.

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Une autre question, allez-y!

2460

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Vous avez posé aussi, qui faisait ça dans votre question!

2465

Donc je vais compléter votre question!

PAR Mme EMY BOND:

Bien, peut-être juste avant que ça me sorte de l'idée!

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

2475

PAR Mme EMY BOND:

En quoi les retombées économiques entrent dans le suivi environnemental?

PAR LE PRÉSIDENT:

2480

Vous la placez pas, moi non plus, mais c'est pas grave! On va le savoir.

Allez-y monsieur Lastère.

2485

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Le milieu environnemental, c'est aussi le milieu humain. Donc on est aussi sur terre, donc on compte un peu aussi, donc on fait partie de l'environnement, donc il y a des retombées sur la population.

2490

Donc on a des engagements à cet effet et donc on doit s'assurer que ces retombées économiques sont conformes à ce qu'on avait prévu.

2495

Et donc c'est là où je me permets de vous dire aussi comment on va suivre ça! Donc normalement, comme nos partenaires sont quand même la municipalité, la MRC, et les Innus

d'Ekuanitshit, si vous voulez, c'est l'ensemble de ce groupe qui souhaite que les choses se fassent correctement.

2500 Donc ce qu'on pense qui devrait être fait pour le suivi, c'est qu'il y ait un comité de suivi, on a déjà un petit peu fait ça sur d'autres projets, donc un comité de suivi, des gens qui soient représentatifs de la communauté, qui soient choisis, élus démocratiquement comme ils voudront, et qui s'appliqueront à suivre, et non seulement la période de construction, comment se feront les choses, mais aussi ultérieurement, comment se font tous ces suivis et qui pourront aussi
2505 justement vérifier pour la population locale et confirmer que ça se fait comme ça a été prévu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lastère.

2510 Avez-vous une autre question?

PAR Mme EMY BOND:

Oui, une dernière un peu plus globale, un peu naïve aussi!

2515 J'aimerais savoir quel est le besoin vital de harnacher cette petite rivière là, quand il y a un mégaprojet hydroélectrique comme Romaine-1-2-3 et 4 qui a été mis en branle dernièrement, qui fournira énormément d'énergie à vendre, puis énormément aussi d'emplois pour la région, des choses que les promoteurs nous ont discuté tout à l'heure?

2520 Il me semble, pourquoi pas préserver celle-ci? Pourquoi pas lui donner un sursis?

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 D'accord. Je vais aller du côté du promoteur.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Pourquoi on fait cette centrale! Pourquoi pas préserver la rivière!

2530 Moi, j'aurai, à la première question, de dire, c'est pourquoi est-ce qu'on pense qu'on préserve pas la rivière? Nous pensons qu'on fait un projet qui est un projet très noble, qui va permettre de produire une électricité, c'est l'électricité la plus propre qui existe. On peut en discuter!

2535 C'est l'électricité qui, aujourd'hui, est recommandée par la Fondation Suzuki, qui est recommandée par monsieur Weaver, prix Nobel.

On va vous fournir les informations concernant les émissions de CO₂.

2540 Donc vous avez, bien, on est tout petit, vous voyez, on est tout là, en équivalent CO₂, on est à 4. Et, oh surprise, le nucléaire est à 16, et grande surprise, l'éolien tant promu actuellement est à 20, c'est-à-dire cinq (5) fois plus polluant en CO₂.

2545 Vous savez qu'aujourd'hui, aux États-Unis, on fait la chasse au CO₂. On passe des lois, c'est un polluant fort, ça change les climats, etc.

 Donc la grande hydraulique qui est aussi très propre, on est à 33. On est quand même beaucoup plus polluant au niveau CO₂.

2550 Puis aussi après, bien, on a les choses qu'on a la chance au Québec de pas connaître, c'est-à-dire, ou pas trop disons, on a le gaz naturel qui monte à 499, le solaire photovoltaïque qu'on essaie de faire passer comme très bon qui aujourd'hui, avec les méthodes de production, est encore à 121, c'est-à-dire très polluant.

2555 Le gaz naturel, 499, le diesel, 787, le mazout lourd, 999. Et le charbon tant utilisé aux États-Unis à 1022.

 Donc des systèmes de production d'énergie très polluante, et ce, le moins polluant reconnu est l'énergie au fil de l'eau.

2560 Donc c'est pour ça que nous, à travers ce projet, on a aussi l'aspect de vouloir produire de l'électricité avec un très faible taux, avec très peu de gaz à effet de serre.

2565 Et comme monsieur Weaver le recommande, il demande qu'il y ait une surproduction de ce genre de type d'énergie pour justement délocaliser, éviter qu'on continue à utiliser le charbon, que les Américains utilisent le charbon, et donc aider à sauver la planète.

 Donc c'est pour cela qu'on pense que c'est un projet noble.

2570 L'autre chose, c'est que ce projet donne, c'est que ça permet d'avoir des revenus pour le promoteur dans lequel vous avez la municipalité, la MRC, les Innus, donc il y a des retombées économiques importantes.

2575 Il y a aussi un aspect qui nous paraît très intéressant pour la région, c'est de faire le développement d'un projet touristique qui va avoir un attrait, qui va permettre enfin à monsieur Tout-le-monde accès à la chute et de profiter justement de cet environnement-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Merci monsieur Lastère.

 Merci madame Bond.

2585 Nous allons prendre une pause d'à peu près une quinzaine de minutes, et on va revenir après la pause avec monsieur Careau du ministère des Ressources naturelles nous expliquer la stratégie finalement énergétique et aussi des questions sur le guide du ministère, par rapport aux projets de minicentrales, de petites centrales.

2590 Et ceux qui se sont inscrits pour venir poser des questions, gênez-vous pas, vous pouvez vous réinscrire à nouveau et à tout à l'heure, merci.

2595 SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons recommencer!

2605

J'aimerais juste rappeler quelque chose aux personnes-ressources! Si jamais vous avez des commentaires, pas des commentaires, mais des choses additionnelles à nous fournir, de l'information additionnelle, parce que moi, des fois, je regarde pas toujours vers vous, mais des fois, je suis occupé soit avec le commissaire ou soit encore avec les gens du promoteur, à ce moment-là faites signe soit à un des deux (2) analystes ou encore à monsieur Labrie, puis eux vont me le dire, puis on ira vous voir à ce moment-là.

2610

Tout ceci pour dire que monsieur Lauzon est venu me voir à la pause, pour me dire qu'il avait des choses additionnelles, notamment au niveau du suivi que Pêches et Océans Canada va demander.

2615

Donc on vous écoute, monsieur Lauzon, à ce sujet.

PAR M. MICHEL LAUZON:

2620

Pêches et Océans Canada, il y a deux (2) types de suivi qu'il peut demander dans son autorisation. Le premier type de suivi est lié au projet de compensation du promoteur, pour compenser les pertes d'habitats du poisson. On n'en est pas encore là, parce qu'on n'a pas avisé le promoteur de quelle était l'ampleur et la nature des pertes; on l'a avisé que ça prendrait un projet de compensation, mais on n'est pas revenu là-dedans. Ça va plus loin dans le processus, je dirais.

2625

L'autre aspect des suivis sont liés aux effets du projet sur l'habitat du poisson, une fois que le projet est en place. Et là aussi, c'est un peu vite, même si on a une idée de quel genre de suivi on aurait besoin, mais il est un peu vite.

2630

Habituellement, ce qu'on essaie dans le processus, c'est d'atténuer le plus possible les impacts, puis que nos préoccupations qui sont grandes, de les amoindrir, et à un moment donné, les préoccupations sont plus là parce qu'il y a modification au projet ou il y a des ajustements qu'on considère convenables. Même à ça, on peut demander des suivis.

2635

Mais il y en a un auquel on a certaines préoccupations. C'est dans le bief court-circuité où ce qu'il y a des variations de débit qui peuvent faire en sorte que l'eau peut passer par-dessus les ouvrages de restriction ou les seuils, faisant en sorte que l'eau peut emprunter des chenaux habituels ou qui existaient déjà, dépendamment des débits. Et le fait que le débit revienne à son

2640 état de débit minimum, point trois mètres cubes-seconde (0,3 m³/s), qu'il y ait des poissons qui pourraient se trouver piéger dans des pochettes puis ne plus avoir accès à la rivière.

Donc ça, c'est un aspect qu'il va falloir qui soit documenté.

2645 Il y a aussi la grille fine. Au-delà des questions, de la deuxième série de questions qu'on n'a pas encore acheminée au promoteur mais que c'est sur le bord de se faire, d'ici quelques journées ils vont avoir ces questions supplémentaires là, il est certain que la vitesse de courant au droit des grilles est importante, est assez élevée qui ferait en sorte que le poisson pourrait être entraîné dans le canal d'aménée et donc, éventuellement passer par les turbines.

2650 Donc il est certain qu'on va demander un suivi de l'efficacité de la grille fine éventuellement, mais il va y avoir des choses qui vont être demandées avant, pour s'assurer qu'on améliore le système, pour qu'on mette les chances du côté qu'il n'y aura pas d'impact, pour éviter qu'il y ait du poisson qui soit tué.

2655

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si j'ai bien compris, il y a une deuxième série de questions qui va être envoyée au promoteur?

2660

PAR M. MICHEL LAUZON:

Oui.

2665

PAR LE PRÉSIDENT:

À ce moment-là, c'est possible aussi pour vous de déposer cette deuxième série de questions à la Commission?

2670

PAR M. MICHEL LAUZON:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675

Évidemment, monsieur Lastère, lorsque vous aurez répondu à cette deuxième série de questions du promoteur, de déposer aussi auprès de la Commission les réponses à cette deuxième série de questions que Pêches et Océans Canada va vous transmettre.

2680

C'est parfait, merci monsieur Lauzon.

Maintenant, juste avant de continuer plus avant, il y a huit (8) personnes qui se sont inscrites pour accompagner la Commission, accompagner d'autres gens en hélico. Maintenant, on doit faire un tirage évidemment.

2685

Maintenant, ce qui est certain, c'est qu'il va y avoir deux (2) personnes qui vont absolument venir. Le quatrième tour qui a été mentionné tantôt, monsieur Lastère a mentionné à madame Olivier à l'arrière que, bon, il fallait qu'il vérifie auprès du transporteur s'i y aurait suffisamment d'essence pour un quatrième tour. Si tel est le cas, il y aura pas de problème pour un quatrième tour.

2690

Donc il y aurait deux (2) personnes qui accompagneraient en premier lieu la Commission, c'est-à-dire les analystes et nous, et deux (2) autres personnes supplémentaires qui pourraient faire partie du quatrième tour.

2695

Donc je vais demander à madame la sténotypiste, à madame Denise, s'il vous plaît, de bien vouloir – donc la première personne qui va être tirée, c'est celle qui va avoir le loisir d'accompagner les deux (2) commissaires!

2700

Allez-y!

Ça nous fait plaisir de vous avoir avec nous, madame Alice Bouchard.

2705

Maintenant, la deuxième personne! Madame Armande Bouchard, vous allez avoir le loisir d'accompagner les analystes!

Donc seulement une des deux (2), donc ça augmente un peu les chances! Allez-y!

2710

Madame Allard, vous allez accompagner les analystes!

Maintenant, les deux (2) autres personnes qui pourraient être sur le quatrième vol! Monsieur Renaud Touzel, donc ce serait sur le quatrième vol s'il y en a un. Et la dernière personne serait Jean-Sébastien Marcotte.

2715

Donc s'il y a un deuxième vol, ce serait ces deux (2) personnes-là qui seraient accompagnées par quelqu'un du promoteur et quelqu'un du ministère je pense! Avec monsieur Careau du ministère, c'est ça.

2720

Pour les personnes qui ont été retenues, je vous demanderai tantôt à la fin de la soirée d'aller voir madame Olivier; elle va vous remettre une feuille d'instructions qui va vous permettre de pouvoir un peu vous situer là-dedans.

2725 Maintenant, pour vous et pour monsieur Touzel, si jamais il y a pas de vol, ça veut dire qu'on va vous appeler. S'il y a un vol, on vous appelle pas, d'accord! Et à ce moment-là, le vol serait à dix heures et quart (10 h ¼), c'est ça, si je comprends bien, monsieur Lastère?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2730 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735 D'accord. Maintenant, nous allons continuer, je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Labrie!

PAR LE COMMISSAIRE:

2740 En réponse à la question de la dernière intervenante, monsieur Lastère nous a présenté les arguments pour, à son point de vue, justifier son projet sur le plan, pour les bienfaits de son projet sur le plan environnemental et sur le plan économique.

2745 Maintenant, j'adresserais la question au représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui est dans le secteur Énergie, qu'il nous présente les arguments qui s'étendent ou la philosophie derrière l'incitation ou la politique de développement des minicentrales au Québec, monsieur Careau.

PAR M. DENIS CAREAU:

2750 Effectivement, bien, tous les projets de petites centrales, on entend cinquante mégawatts (50 MW) et moins, c'est tout basé sur la Stratégie énergétique. En tout cas, pour ceux qui ont cours actuellement.

2755 Puis effectivement, la Stratégie énergétique était claire, c'est-à-dire que le gouvernement n'entend pas promouvoir le développement de ces petites centrales privées; par contre, il laisse la porte ouverte aux municipalités qui le croient opportun, mais selon certains critères.

Les trois (3) principaux, c'est qu'il faut que ce soit appuyé par le milieu, génèrent des bénéfices pour la région, puis sont sous le contrôle de la communauté.

2760 À partir de ce moment-là, quand le milieu est intéressé à présenter un projet, nous, au ministère, on est ouvert à l'étudier, à l'analyser, puis à aller de l'avant s'il répond à ces critères-là comme tels.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765

Merci monsieur Careau.

2770

RENAUD TOUZEL

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

Maintenant, je vais demander à monsieur Renaud Touzel s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer à l'avant!

Donc monsieur Touzel, pas de commentaire, seulement des questions!

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2780

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Rebonsoir monsieur Touzel.

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2790

Moi, je me pose une question. Je la pose au promoteur, monsieur le Président.

Si vous faites la centrale, quel impact qu'il peut y avoir au point de vue monétaire de la faire au pied de la chute ou cent mètres (100 m) plus bas ou deux cents mètres (200 m) plus bas?

2795

Parce que je me dis, c'est le débit d'eau avec la hauteur qui fait que la turbine tourne plus ou moins, de vingt mégawatts (20 MW) à vingt-cinq (25 MW), pourquoi la faire plus bas?

C'est la question que je pose, pourquoi pas la faire au pied de la 3?

2800

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, ce que vous demandez, vous vous demandez pourquoi, est-ce qu'il y a des raisons monétaires, puis est-ce qu'il y a des raisons techniques également!

2805 **PAR M. RENAUD TOUZEL:**

Techniques aussi, mais je vois pas pourquoi.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Ça fait que je vais demander à monsieur Lastère de nous expliquer ce qu'il en est exactement.

2815 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Alors, pour bien comprendre, ce que vous souhaitez, c'est que par exemple, on restitue l'eau au pied de la chute numéro 1?

2820 **PAR M. RENAUD TOUZEL:**

C'est ça.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2825 C'est ça. Ce qui permettrait de restituer l'eau dès la zone infranchissable, complètement infranchissable à tous les poissons.

2830 Alors au point de vue économique, il y a deux (2) choses. C'est que l'on perd de la chute. Vous avez la chute qui part, oui, c'est à peu près cinq mètres (5 m) de chute, donc c'est huit-neuf pour cent (8 %-9 %) de la production.

2835 Parce que justement entre le pied de la chute numéro 1, après il y a la fosse numéro 3, après il y a la fosse numéro 2; la fosse numéro 2 est à une altitude qui varie entre un point deux (1,2 m) à deux mètres (2 m), dépendamment des niveaux d'eau. Et la fosse, le pied de la chute numéro 1 est déjà à six mètres (6 m).

Donc vous voyez, vous avez ce cinq mètres (5 m) de différence à ce niveau-là. Donc il y a une perte de hauteur de chute et de génération donc d'électricité.

2840 L'autre gros problème, c'est comment ramener l'eau au pied de la chute numéro 1. Parce que, vous vous rendez compte que le débit de la rivière continue constamment à passer.

Si on pouvait remettre la grosse taille de ça!

2845 L'avantage, c'est que c'est un endroit extrêmement confiné, comme vous le connaissez, et venir ramener l'eau à cet endroit-là, la rivière va continuer à couler, si vous voulez. Donc il

faudrait la détourner temporairement complètement, pour pouvoir faire les ouvrages, creuser à cet endroit-là, pour ramener l'eau à cet endroit-là.

2850 Vous voyez, là, on voit pas très bien, mais on parle de la ramener ici donc! Le pied de la chute est là, OK! Et c'est de ramener ici, c'est là où il y a le dernier et donc, c'est comment aller creuser là alors que l'eau vous tombe sur la figure constamment dans la chute.

2855 L'avantage que l'on a, c'est qu'ici justement, on peut, on a une zone de travail accessible, et c'est pour cela qu'on l'a déporté à cet endroit-là.

2860 Et on rejoint une zone qui est déjà creusée naturellement par la rivière à une profondeur de quatre mètres (4 m). Donc cette fosse, à certains endroits, elle fait déjà naturellement quatre mètres (4 m), et donc, ça nous permet de restituer l'eau directement là-dedans.

2865 La restituer ici, il y a un problème de détournement de la rivière temporairement pour pouvoir aller travailler dans cette zone confinée. Et ça, c'est des coûts importants, c'est des impacts environnementaux importants.

2865 Et c'est aussi donc, comme on l'a dit, une perte économique.

2870 Moi, ce que j'ai de la difficulté à comprendre, c'est que cette zone qui est au pied, qui est quand même pas, c'est pas une zone où vous pouvez vraiment moucher, c'est pas une zone où vous pouvez vraiment pêcher, c'est une zone de repos, ce ne sont pas des zones de fraie, donc il n'y a pas de perte à ce niveau-là, il n'y a pas de perte pour l'augmentation de la population saumon, des choses comme ça.

2875 Donc je vois pas, je comprends votre question, mais on pense que le projet comme on le propose sauvegarde absolument tout l'aspect du saumon et restitue l'eau à un endroit où ça se fait naturellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 Mais de toute façon, si l'alternative était envisagée, ça pourrait coûter combien? Parce qu'à ce moment-là, je présume que ça prendrait un canal de dérivation en amont de la chute, de façon à ce que la chute devienne libre finalement, ça pourrait coûter combien?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2885 Je me demande, tout est techniquement faisable, si vous voulez, mais venir se remettre juste derrière l'endroit où vous êtes derrière une chute, c'est pas ce que vous faites d'habitude. Dans les projets, au contraire, on essaie de se tenir loin de ça.

2890 Donc dévier, ça veut dire non seulement faire un canal, mais c'est faire un tunnel temporaire, contourner dans la rivière, retomber, bon, qui dit tunnel qui va ressortir, donc cette partie va continuer à être modifiée pendant les travaux.

2895 Moi, je verrais simplement un contournement à travers la montagne comme ça ici, puisque là, on est tout dans le roc, donc ça peut se faire, beaucoup moins facile de se faire de ce côté-là parce que, si vous voulez, le roc se termine ici et qu'ensuite, à partir d'ici, nous avons des terrasses de sable et galets. Donc de le faire ici, bon, un tunnel comme ça, bien, mettons, il y a aussi la route d'accès. Parce que pour arriver de ce côté, c'est la route d'accès.

2900 On sait qu'on a commencé le projet, à faire le projet par ce côté-là, on l'a abandonné pour une question, un, de coût, et aussi, d'impacts environnementaux. Ça nous obligeait à passer auprès de ce petit lac, passer donc encore plus dans la tourbière, donc plus d'impacts. Tout est possible, mais il y avait des impacts environnementaux.

2905 Donc si on considère cette chose, le tunnel, dans les bases que nous on connaît actuellement, vous avez peut-être un coût de cinq millions (5 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 Merci. Madame Paul, au niveau du ministère, est-ce qu'une telle alternative serait intéressante, puis quels sont les impacts que ça pourrait créer en fait? Est-ce que le ministère serait d'accord pour y aller avec une alternative comme ça?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2915 Bien entendu, le ministère examine toutes les alternatives que le promoteur veut bien proposer.

2920 Si le promoteur décidait d'aller vers une alternative comme ça, on demanderait un complément d'information relativement élaboré sur les impacts différentiels que ça peut causer sur l'aval de la rivière en période de travaux et en période d'exploitation.

2925 Ce qui nécessiterait, je dirais, c'est presque un nouveau projet ce dont on parle. Donc pour tout ce qui concerne l'aval, en aval du point de restitution des eaux turbinées, le promoteur aurait presque à fournir une nouvelle étude d'impact. Et ce serait examiné comme tel.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Paul.

2930 Autre question?

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2935 Merci. Moi, c'est de l'information. Là, j'ai l'information. Rien n'est impossible, là, puis je suis pas contre ce qui est proposé. Je me pose la question, on a répondu, c'est parfait.

Moi, une question, monsieur Lastère disait tout à l'heure que le projet saumon pourrait se faire. Ça a été étudié, mais mis en dessous de la pile du dossier, là.

2940 Mais je me pose la question, c'est conditionnel aux revenus qu'ils vont avoir. Je suis pas d'accord avec ça, moi. Moi, je pense que c'est impératif que le projet saumon soit inclus là-dedans. C'est pas conditionnel au taux qu'ils vont avoir d'Hydro-Québec, c'est impératif.

2945 Je voudrais savoir, est-ce qu'il peut considérer dans un futur assez proche, que ce soit impératif que le projet saumon soit inclus?

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Donc monsieur Lastère, tantôt vous avez expliqué que ça vous prendrait un revenu de neuf point cinq sous (9,5 ¢) pour réaliser ce projet-là de réintroduction finalement du saumon qui est pris dans la rivière, le ramener en haut et dans le bief amont.

2955 Maintenant, si vous aviez huit point cinq sous (8,5 ¢), le huit point cinq sous (8,5 ¢), ce que j'ai lu dans l'étude d'impact, huit point cinq sous du kilowattheure (8,5 ¢/kWh) correspond à votre seuil de rentabilité, est-ce exact?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2960 Oui, tout à fait. C'est ça, le huit point cinq cents (8,5 ¢) est quelque chose dont on a besoin pour avoir une rentabilité qui est encore minimum.

Et à cet effet, on pourrait vous expliquer pourquoi nous en sommes arrivés à huit point cinq cents (8,5 ¢).

2965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, on vous écoute, monsieur Lastère, ça va nous faire plaisir!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2970 Ça va nous prendre un peu de temps!

Donc ce que l'on voulait dire, c'est que ce projet, comme vous le savez, a été commencé, a été étudié il y a déjà, en 2002, même en 1998. Et puis ensuite, nous avons fait, il y a eu un

2975 appel d'offres en 2002 du gouvernement qui soumettait le projet de la rivière Sheldrake à, si vous voulez, un appel de propositions.

2980 Donc c'est ce que nous avons fait. Et suite à cet appel de propositions en 2002, à l'époque le Groupe Axor a gagné cet appel sur le projet Sheldrake, et nous avons reçu une lettre d'Hydro-Québec, puisque c'était un appel d'offres d'Hydro-Québec, nous confirmant que nous avions le droit de développer et avions présenté le meilleur projet.

2985 Malheureusement, quelques heures après, nous avons reçu une lettre du gouvernement qui était par le premier ministre monsieur Landry qui arrêta d'une façon totalement unilatérale et tout à fait aussi illégale le projet. Donc il y a eu un arrêt de ce projet-là alors qu'il avait été soumis.

2990 Donc en 2002, on avait, à cette époque-là aussi, des données qui nous avaient été fournies par le ministère des Ressources naturelles qui indiquaient, et disons que les données venaient du Centre d'expertise du Québec et qui nous donnaient que le bassin versant de la rivière Sheldrake faisait mille quatre cent dix-huit kilomètres carrés (1418 km²).

2995 Alors vous allez voir, on le rajoutera, c'est un document qui émane du MRNF, provenant du Centre d'expertise du Québec, qui annonce qu'ils ont étudié ce projet soumis, c'est mille quatre cent dix-huit kilomètres (1418 km²). Je suis un peu long là-dessus, parce que c'est vraiment quelque chose qui a fait beaucoup de mal à ce projet.

3000 Finalement, donc, nous sommes partis dans cette étude avec ce mille quatre cent dix-huit kilomètres carrés (1418 km²). Nous avons fait même une demande de vérification au Centre d'expertise du Québec qui nous a reconfirmé que le bassin versant était de mille quatre cent dix-huit kilomètres carrés (1418 km²).

3005 Donc à partir de là, comme sur cette rivière, il y a pas de station de jaugeage, on fait des comparaisons de bassin versant, et puis ça nous donne des courbes de débit, d'hydraulicité.

3010 Et en 2007-2008, donc en plein projet actuel, on a fait des études de sécurité de barrages pour voir quelles étaient les crues qu'il fallait passer au niveau de la sécurité des barrages, et donc nous avons fait à l'interne ces calculs, et nous sommes arrivés à des chiffres. On a demandé que ces chiffres soient vérifiés par le Centre d'expertise du Québec, et leurs chiffres étaient beaucoup plus faibles que les nôtres. Ce qui est pas du tout l'habitude, disons, ils ont tendance à avoir des chiffres toujours un peu plus élevés. Donc on s'est demandé pourquoi.

3015 Et là, grosse surprise, c'est qu'on s'est rendu compte que les données du bassin versant qui nous avait été fournies étaient erronées. Donc de mille quatre cent dix-huit kilomètres carrés (1418 km²), notre bassin versant est passé à mille quarante kilomètres carrés (1040 km²).

On a reçu une lettre d'excuses du Centre d'expertise, en disant on s'est trompé, maintenant, bien, c'est dommage pour vous!

3020 Donc ce que ça veut dire, c'est que le projet de Sheldrake que l'on avait avec mille quatre cent dix-huit kilomètres carrés (1418 km²) était un projet qui aurait pu supporter une installation de trente-trois mégawatts (33 MW), avec un facteur d'utilisation qui est autour de quarante-cinq-cinquante pour cent (45 %-50 %).

3025 Aujourd'hui, pour arriver à faire le projet, à mille quarante kilomètres carrés (1040 km²), en gardant vingt-cinq mégawatts (25 MW) et en essayant d'avoir le maximum de production, on a baissé notre production d'un chiffre de cent six mille kilowatts (106 000 kWh) à quatre-vingt-six mille (86 000 kWh). Donc sans rien faire, on a perdu vingt mille kilowattheures (20 000 kWh).

3030 Ce qui fait que ceci fait une perte nette dans les revenus de seize pour cent (16 %).

 Alors l'augmentation, l'autre chose où on a réussi à avoir des problèmes, c'est l'augmentation des coûts. Donc les coûts de construction sont passés, ont augmenté, bon, on a connu toute la période à un moment donné de folie sur les matériaux, etc. Et actuellement, cette
3035 période continue au niveau des équipements de production.

 Vous savez que le financement de la dette, par exemple, est actuellement très difficile; les banques, après avoir trop prêté, ne veulent plus prêter. Donc par exemple, le financement de la dette aujourd'hui coûte deux millions (2 M\$) de plus que prévu.

3040 Puis il y a aussi des petites choses, des petites surprises qu'on a eues! Par exemple, pour avoir contacté de nombreuses fois le MRNF, pour avoir, avec le projet Franquelin que l'on développe aussi, le maire de Franquelin qui les a rencontrés longtemps, on n'a jamais eu, pendant tout ce programme, le programme des petites centrales qui a été mis en 2006,
3045 l'indication qu'il allait y avoir un coût à payer pour les sites.

 Il y a un guide qui est sorti en 2008, fin 2008, qui annonçait qu'il faut maintenant payer douze mille zéro trois dollars (12 003 \$) indexé, donc un peu plus à chaque année, par mégawatt installé. C'est un coût de trois cent mille dollars (300 000 \$) qui vient s'ajouter au projet.

3050 Surprise aussi! Vous savez que le BAPE avant, quand par exemple on a fait le BAPE pour Franquelin, le projet Franquelin, il y avait pas de coût; aujourd'hui, on a dû déboursier quatre-vingt-sept mille dollars (87 000 \$) pour le BAPE.

3055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 En fait, ça vient pas au BAPE, cet argent-là, je m'excuse!

3060 Le BAPE ne retire pas un sou, monsieur Lastère. Je veux mettre les choses bien au point! Ça va au ministère de l'Environnement, n'est-ce pas?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3065 Ça va au ministère de l'Environnement, excusez-moi alors!

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous rayez le BAPE et vous marquez MDDEP!

3070 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Donc on va rayer le BAPE. C'est pour le processus, c'est ça, c'est pour le processus!

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3075 Je veux pas non plus me décharger, mais ça vient certainement pas dans mes poches, je vous rassure, mais ça va au Fonds consolidé. Ça vient pas dans les coffres du ministère de l'Environnement.

3080 Tous les coûts comme ça qui sont recouverts par le gouvernement, ça va dans une espèce d'enveloppe globale qui est gérée par le Conseil du trésor.

Mais il n'empêche pas que monsieur Lastère a toujours quatre-vingt-sept mille (87 000 \$) plus vingt-cinq mille (25 000 \$) à payer, peu importe l'endroit où ça va.

3085

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

C'est ça. Il y a aussi donc un vingt-cinq mille (25 000 \$) qui arrive aussi.

3090 Donc ce que je veux dire, ce sont des coûts supplémentaires que quand on a lancé le projet on ne connaissait pas. Et c'est donc des règles qui ont changé au fur et à mesure du projet. Ça, c'est un petit peu difficile à accepter.

Les équipements de production, donc ça, bon, il y a l'augmentation.

3095

3100 Vous savez que dans le monde entier en ce moment, tous les projets hydroélectriques sont en grand développement, parce que, bien, comme on vous l'a dit, c'est le moyen de produire de l'électricité avec le moins d'effets, donc tous les pays, toutes les provinces avec un boom très important de développement en Colombie-Britannique, c'est de faire des projets hydroélectriques pour se dégager du pétrole ou du charbon.

Bon, il y aussi, bien, vous voyez, des mesures de compensation qu'on a marquées ici, on connaît pas le coût de ça, et donc on sait pas combien ça va nous coûter. Ça va être des choses qui vont être mises au point.

3105

J'étais un peu inquiet quand monsieur Michel Lauzon a dit que, bon, bien, il y avait des compensations à prévoir, parce que nous, notre bilan, aujourd'hui, c'est qu'on pense qu'au contraire, il y a des gains d'habitats. Donc s'il y a des gains d'habitats, c'est positif, il devrait pas y avoir de compensation.

3110

Ça a de l'air que la lettre qu'on va recevoir, c'est pas du tout ça! Donc bon bien, heureusement, on l'a mis, donc il risque d'y avoir des coûts.

Donc le but de tout ça, c'est de vous dire que le projet a augmenté. Le bassin versant a baissé, les revenus ont baissé. Donc il y a un gros problème de rentabilité du projet.

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, monsieur Lastère, vous parlez que ça vous prend absolument huit point cinq (8,5 ¢/kWh), si le programme fait en sorte qu'Hydro-Québec – en fait le programme, parce qu'on ne connaît pas encore au niveau du MRNF quel sera le montant accordé au niveau des petites centrales par kilowattheure, je pense que c'est en gestation au niveau du MRNF pour faire partie éventuellement d'un décret gouvernemental, n'est-ce pas monsieur Careau?

3120

PAR M. DENIS CAREAU:

Bien effectivement, le décret pour les préoccupations environnementales, économiques et tout a été sorti du 8 avril, de mémoire, mais Hydro-Québec est actuellement à mettre en place son programme, rédiger, etc., dans le but de le soumettre à la Régie de l'énergie.

3130

Et c'est la Régie qui ultimement va décider si le prix est adéquat ou pas, selon ce qui a été proposé par Hydro-Québec.

Et je voulais juste rajouter, en complément d'information, pour ce qui est du douze mille dollars par mégawatt (12 000 \$/MW), c'était une obligation qui était du programme de 2001, qui a été reconduite dans le programme actuel. Donc déjà là, en 2001, le projet aurait été soumis à cette demande-là.

3135

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça existait. Et savez-vous à peu près vers quelle date Hydro-Québec va présenter sa demande à la Régie de l'énergie?

3140

PAR M. DENIS CAREAU:

3145

Ça devrait être très prochainement, mais je pourrais pas vous dire de semaines. On attend ça sous peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150

Parfait, merci monsieur Careau.

Monsieur Lastère, si jamais la Régie opèrerait juste pour octroyer huit sous le kilowattheure (8 ¢/kWh) ou encore sept point cinq sous (7,5 ¢/kWh), qu'est-ce qui se passe avec votre projet à ce moment-là?

3155

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Bien, si donc la Régie, donc Hydro-Québec propose un tarif comme cela ou la Régie, bien, il va falloir trouver comment obtenir plus. C'est sûr qu'à sept et demi (7 ½ ¢/kWh), on n'a pas de rentabilité sur ce projet-là.

3160

Donc il faudra peut-être aller au fédéral pour voir s'il y a des programmes, pour justement ce genre de projet de production d'énergie noble, pour soutenir le projet.

3165

Moi, je pense, ça me permet de dire aussi que quand on est prêt pour – je rappelle quand même que ce projet est un projet avec les communautés, donc c'est un projet qui est fait avec les participants locaux, municipalité, MRC, les Innus d'Ekuanitshit, tout le monde s'est associé. Donc c'est vraiment un projet à retombées locales.

3170

Et donc, si vous voulez, on a besoin d'un huit virgule cinq sous (8,5 ¢/kWh). Nous, aujourd'hui, on a entendu récemment que les projets d'éolien ont besoin de douze point cinq cents (12,5 ¢/kWh), et Hydro-Québec a accepté ça pour de l'énergie, comme nous l'avons dit, beaucoup plus polluante, avec une visibilité beaucoup plus importante.

3175

Donc je comprends pas comment Hydro-Québec et la Régie de l'énergie pourraient nous refuser d'avoir un tarif beaucoup plus faible, huit virgule cinq cents (8,5 ¢/kWh), beaucoup plus faible pour faire ce genre de projet.

3180

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous parliez d'un sou additionnel que vous pourriez avoir du fédéral, est-ce que votre demande a été adressée?

3185 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Alors le programme fédéral est un programme qui existe, qui est en place, c'est un programme où vous devez faire application douze (12) mois avant la mise en route.

3190 C'est un programme qui a été fait pour l'éolien, parce que les constructions d'installations d'éolien se font très rapidement, ils mettent les tours, puis on monte ça. Donc ils arrivent à avoir leur financement avec un retour très court.

3195 Donc c'est pas du tout prévu pour ce genre de projet. On a eu beaucoup de discussions avec les gens, ils le reconnaissent, donc on ne peut pas aujourd'hui, à la base, compter sur ce programme-là.

3200 Donc si jamais Hydro-Québec et la Régie de l'énergie nous refusaient un tarif disons acceptable et minimal malgré tout, il faudrait prendre le risque de développer le projet et d'espérer avoir ce cent fédéral.

3205 Mais comme on a deux (2) ans de construction, on n'a aucune certitude pour avoir ce cent-là. Donc c'est un risque de promoteur très important auquel d'ailleurs la MRC et les Innus ne s'associeront pas, et donc ils veulent pas prendre ce risque-là qui est un risque qui devient très important.

Et dans ce cas-là, si on avait un tarif insuffisant, ils choisiraient plutôt d'aller en redevances, en disant au promoteur restant de prendre le risque, quoi.

3210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

Vous pouvez expliquer aussi votre tableau!

3215

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Ah oui, je voudrais vous expliquer donc un petit peu les revenus!

3220 Donc bien entendu, actuellement, comme on n'a pas le tarif, avec nos partenaires, ils peuvent être soit investisseurs, soit avoir la redevance si les risques sont trop importants.

3225 Donc investisseurs, c'est des retours sur l'argent investi, donc c'est un peu plus compliqué à vous donner des chiffres. Donc je vais vous donner la solution qui est la solution redevance, parce que c'est des pourcentages, et ça se comprend, c'est plus facile. Ça donne des idées des montants impliqués.

3230 Donc si vous voulez, si on est à huit point cinq cents (8,5 ¢/kWh), la redevance est de cinq pour cent (5 %). Ça veut dire que les Innus d'Ekuanitshit, ainsi que la MRC de Minganie se partageraient une redevance de cinq pour cent (5 %) qui représente cent quatre-vingt-deux-cent quatre-vingt-trois mille dollars (182 000 \$-183 000 \$) en 2012 qui là devrait être la première année de production, et ça, c'est pour chacun. C'est-à-dire que cette redevance, elle est pour chacune des communautés.

3235 Bon, c'est un programme qui devrait se faire sur quarante (40) ans. On signe un contrat avec Hydro-Québec sur vingt (20) ans, qui est renouvelable vingt (20) ans, renouvelable aux conditions d'alors. En supposant que les conditions soient les mêmes.

3240 Ça fait qu'en 2051, fin du contrat, la MRC toucherait une redevance de quatre cent soixante-dix-huit mille dollars (478 000 \$), comme les Innus, annuelle de quatre cent soixante-dix-huit mille dollars (478 000 \$).

3245 Encore une fois, c'est une redevance, c'est-à-dire qu'ils n'ont pris aucun risque financier. Donc c'est la moyenne sur ces cinquante (50) ans, c'est trois cent sept mille dollars (307 000 \$).

Donc ce qui fait que le projet est en mesure de restituer à peu près six cent quatorze mille dollars (614 000 \$) de redevances annuelles. Sur le total de quarante (40) ans, ça représente douze millions de dollars (12 M\$).

3250 Ce que j'ai mis ici, c'est le taux de retour sur l'investissement. À virgule huit cinq cent (8,5 ¢/kWh), on est à un taux de retour de onze virgule quatre-vingt-quatorze (11,94 %), ce qui est un taux de retour minimal, mais acceptable pour développer un projet comme ça, hydroélectrique.

3255 Hydro-Québec, pour les citer, cherche un taux de retour entre douze (12 %) et treize pour cent (13 %), si je ne m'abuse.

Donc on est un peu plus faible, mais on est là.

3260 Alors on a investigué, si vous voulez, d'autres possibilités. On a supputé des solutions, et donc à neuf cents (9 ¢/kWh), on pourrait augmenter la part, si vous voulez, de redevances, et donc on voit les chiffres qui changent. Donc une moyenne de trois cent quatre-vingt-onze mille (391 000 \$), quinze millions (15 M\$) sur quarante (40) ans.

3265 Et là, on a un très bon retour que l'on retrouve d'ailleurs annoncé par les promoteurs d'éolien, de quatorze pour cent (14 %). Donc ça, c'est un très bon retour que tout le monde souhaiterait.

3270 Et ce qu'on a fait, c'est le neuf virgule cinq cents (9,5 ¢/kWh). Alors là, on a mis aussi le six pour cent (6 %) de redevances à la municipalité, pour maximiser, si vous voulez, les

retombées sur la communauté locale, et donc on arrive à une moyenne de quatre cent cinq mille dollars (405 000 \$).

3275 Mais dans cette affaire à neuf virgule cinq cents (9,5 ¢/kWh), on s'engage à faire toute la remontée du saumon, c'est-à-dire qu'il y a tous les investissements qu'on nous a parlé, c'est-à-dire de faire les études environnementales, tout d'abord pour justifier que ce projet de remontée de saumon est une chose qui doit se faire, qui peut se faire et qui est souhaitable. Après, il y a l'installation de toutes les infrastructures et ensuite, il y a l'installation, l'opération de toutes ces infrastructures.

3280 En plus, pendant vingt (20) ans, le saumon, même si on le remonte, je pense qu'il peut y avoir aussi des boîtes à œufs qui soient installées dans les rivières, de telle façon à augmenter l'alevinage, etc., parce que c'est un processus qui va être suivi pendant vingt (20) ans, si vous voulez, vingt (20) ans ou plusieurs, bon.

3285 Donc ça, à neuf point cinq (9,5 ¢/kWh), on est en mesure de faire ce genre de chose.

PAR LE COMMISSAIRE:

3290 Merci monsieur Lastère.

Dans les différents scénarios que vous avez utilisés, votre budget pour le projet, ça se chiffre autour de soixante-quinze millions (75 M\$), si j'ai bien compris?

3295 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

3300 Quand on ne fait pas la remontée du saumon, notre budget est de soixante-quatorze millions (74 M\$) aujourd'hui, et du fait de l'augmentation des coûts, il était de soixante-douze millions (72 M\$), il est passé à soixante-quatorze millions (74 M\$).

PAR LE COMMISSAIRE:

3305 Mais dans ce budget-là que vous nous avez présenté, bon, il est pas détaillé, il y a une part de contingences, d'imprévus, vous prenez une marge sécuritaire au cas où...

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3310 Elle est dans le tableau qu'on vous a montré, vous avez une marge de un point un million (1,1 M\$) sur un projet de soixante-quatorze millions (74 M\$). Je pense que c'est très faible.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, effectivement, ça m'apparaît pas fort.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3315

C'est très faible, parce qu'autrement, bien, on n'y arrive pas. C'est très faible. D'habitude, les gens prennent plus.

PAR LE COMMISSAIRE:

3320

Vous dites que c'est les contingences globales sur tout le projet, mais il y a des contingences sur chaque item, chaque élément?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3325

C'est sur la construction uniquement.

PAR LE COMMISSAIRE:

3330

Seulement sur la construction, mais vous avez des contingences sur l'achat des équipements?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3335

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3340

Est-ce que vous pourriez remettre juste le tableau?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3345

Oui. Alors il faut savoir que nos partenaires ont regardé le projet d'une façon très précise et ont même engagé des compagnies indépendantes de vérification des choses. Pour les nommer, je pense qu'on peut les nommer, vous avez la firme Deloitte par exemple qui a regardé tous ces chiffres, qui est venue chez nous et qui est passée à travers et qui a refait les pro forma, et donc qui a généré les chiffres, et donc qui a vérifié ces coûts de construction auprès des différentes choses, des différentes compagnies.

3350

On a actuellement, comme on est très en avance sur le projet Franquelin qui est un projet qu'on est prêt à construire, il faut savoir les équipements, le type de turbine est le même, les types de vannes sont les mêmes, etc. Donc on a des devis extrêmement précis, prêt à acheter les équipements qui sont disponibles pour nous.

3355

On est aussi une compagnie de construction, donc par exemple le coût d'excavation du roc, etc., ce sont des choses qu'on a l'habitude de coter, on fait des projets, donc tout ça, c'est

pas juste des estimations, ce sont des choses que l'on a pu d'ailleurs soumettre à ces compagnies de vérification, des choses précises avec des devis, avec des propositions à jour et en date.

3360

Et donc on est arrivé à ces chiffres-là, si vous voulez, donc le trois point cinq (3,5), etc. Donc vous voyez les choses, soixante virgule deux millions (60,2 M\$).

3365

Voilà ce que ça donne. C'est conception environnementale – je peux vous assurer que l'intérêt sur le financement, c'est quelque chose qu'on avait sous-estimé. La firme Deloitte, basée sur les études, en supposant un financement pour un début de construction en janvier, a regardé ce financement et nous a fait rajouter deux millions (2 M\$) ici, en disant c'est pas vrai, vous n'arriverez pas à financer pendant la construction pour quatre point huit millions (4,8 M\$), ça coûte beaucoup plus cher en ce moment.

3370

L'ingénierie de détail, deux point quatre millions (2,4 M\$), ça, on a même les justificatifs, parce que c'est déjà, non, c'est l'ingénierie de détail, conception, études environnementales, tout ça, ce sont des chiffres que l'on a déjà disponibles, puisque c'est déjà de l'argent qu'on a dépensé à amener ce projet.

3375

Aujourd'hui, pour amener ce projet devant le BAPE, il y a deux point cinq millions de dollars (2,5 M\$) qui ont été dépensés.

PAR LE COMMISSAIRE:

3380

Qui agirait comme entrepreneur général pour la construction, est-ce que c'est Axor?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3385

Oui, Axor, Groupe Axor a une division de construction. Et ça, c'est un aspect important, puisque Groupe Axor s'engage aussi pour nos partenaires à ce qu'il n'y ait pas – que s'il y a des dépassements de coûts, c'est Groupe Axor qui sera obligé de les absorber, si vous voulez.

3390

Donc pour nos partenaires, c'est un aspect important, puisque, si vous voulez, s'ils veulent investir, au moins ils ont pas le risque de dépassements de coûts.

PAR LE COMMISSAIRE:

3395

Merci monsieur Lastère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lastère.

3400 Une autre question, monsieur Touzel?

PAR M. RENAUD TOUZEL:

Une dernière.

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, parce qu'après ça, il est déjà dix heures vingt-cinq (10 h 25), et ensuite de ça, on va libérer les gens jusqu'à demain après-midi!

3410

PAR M. RENAUD TOUZEL:

Si j'ai bien compris, à neuf point cinq (9,5 ¢/kWh), on peut faire un projet saumon, mais est-ce qu'il y aurait possibilité de faire quand même le projet à n'importe quel prix qui a été payé, avec des gens du milieu ou faire un organisme ad hoc qui va aller chercher des subventions, puis des bénévoles? Parce qu'on a bâti un pays, là, le monde peut pas tout le temps payer un gros salaire!

3415

Moi, je dis qu'on peut faire quelque chose quand même, si le promoteur veut. Il va avoir du monde pour l'aider. S'il veut pas, on l'aidera pas. Est-ce que c'est possible?

3420

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lastère, est-ce que c'est possible?

3425

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Monsieur Touzel, soyez absolument persuadé que moi, le projet saumon, si on peut le faire, on peut le faire, et on est tout à fait derrière ce projet-là, pour une raison. Non seulement c'est quelque chose d'intéressant, si au point de vue biodiversité, c'est acceptable.

3430

C'est intéressant aussi pour la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, parce que c'est un développement économique fantastique qu'elle pourrait avoir. Et on tient à ce que, si vous voulez, la municipalité, ça fait quand même quelques années qu'il me voit, et donc on est un peu attaché à ce que le projet se fasse d'une façon intéressante et qu'il y ait des bonnes retombées ici.

3435

Donc vraiment, on souhaite le faire.

3440

Maintenant, quand vous nous dites, vous pouvez nous aider, c'est un projet qui est régi par la Construction. Quand on va être obligé d'agrandir ou de faire la prise d'eau, ça doit passer par la Construction. Vous pouvez pas arriver avec vos mains et puis le faire vous-même.

3445 Par contre, si bénévolement après, pendant l'opération, vous voulez aider à la remontée du saumon et faire ce genre de chose, oui, alors ça, ça va diminuer un peu les coûts. C'est sûr que c'est possible.

Mais l'infrastructure, le coût, les trois point huit millions (3,8 M\$) qu'il faut pour faire ça, il va falloir les dépenser.

3450 **PAR M. RENAUD TOUZEL:**

On parle pas de fishway, là?

3455 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Non, remontée. Remontée, c'est relativement pas cher, c'est cinq cent mille dollars (500 000 \$), avec les pièges, etc. Mais c'est descendre.

3460 Parce que descendre et les faire passer dans les turbines, il y a le MRNF qui n'acceptera pas ça, si vous voulez, les gens n'accepteront pas. Pêches et Océans n'acceptera pas ça non plus.

3465 Donc si vous voulez, c'est là où on va avoir les grilles très fines. Pour faire ces grilles très fines, passé quarante-deux mètres cubes-seconde (42 m³/s), vous êtes obligé d'avoir une structure importante, d'avoir un système de nettoyage, pas de nettoyage, de brossage.

3470 Ça s'est fait à Donnacona, j'ai été impliqué, ils arrivaient pas à opérer leur centrale, ils n'y arrivent pas avec des grilles écartées à quinze millimètres (15 mm), ils n'arrivent pas à produire. Donc c'est là, il faut surtout pas faire cette erreur-là, il faut le faire bien, puis il faut le faire bien au début. Il faut faire des structures importantes et après, ça va fonctionner.

3475 Je l'ai fait sur un projet qui s'appelle Skookumchuck de l'autre côté dans l'Ouest, en faisant les choses bien, ça fonctionne. Mais c'est un investissement important au niveau de la dévalaison.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lastère.

3480 **PAR M. RENAUD TOUZEL:**

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485

Merci monsieur Touzel.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3490

Ce qu'on souhaiterait, c'est que justement, vous appuyez notre projet et que vous alliez venir avec nous, et qu'on ait des mémoires qui demandent au gouvernement d'avoir ce cent!

PAR LE PRÉSIDENT:

3495

Maintenant, bon, nous allons arrêter pour ce soir.

Pour les personnes qui vont faire la balade demain, bon, assurez-vous d'avoir des bottes de travail, parce que ça se peut que ce soit un peu vaseux sur le chemin, donc habillez-vous pas trop chic, parce que c'est salissant.

3500

Merci, puis bonne fin de soirée, puis on va continuer demain après-midi à treize heures trente (13 h 30)!

3505

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2009 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

3510

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3515

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3520